

MAIRES EN ILE-DE-FRANCE



SALON DE L'AMIF 2024

28 & 29

MAI

2024

PARIS EXPO



COLLECTIVITÉS LOCALES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ÉCOLES

L'accueil des enfants en situation de handicap.

LOI EGALIM

La fin du plastique dans les cantines.

ÉNERGIE

Comment monter un projet photovoltaïque ?



+ de mobilités
+ de vie



Keolis, partenaire de la mobilité du Grand Paris

Leader mondial dans le développement des transports publics, Keolis est le partenaire de référence des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité partagée un levier d'attractivité et de vitalité pour leur territoire.

Premier exploitant mondial de métro automatique et de tramway, Keolis est également en France le n°2 du stationnement grâce à sa filiale EFFIA et le n°1 du transport sanitaire avec Keolis Santé.

KEOLIS

Focus

SALON DE L'AMIF 2024

Dans un contexte où l'année 2023 est la plus chaude de l'Histoire avec une moyenne de 14,22°C à la surface du globe (Copernicus), **l'AMIF a placé la 28^e édition du Salon sous le signe des solutions apportées par les collectivités locales et les acteurs économiques pour faire face au changement climatique.**

Le Salon sera l'occasion d'aborder des sujets transversaux tels que l'adaptation au changement climatique dans les villes, l'atténuation de ses effets notamment dans les territoires ruraux, l'intelligence artificielle et ses implications ou encore les actions à mettre en œuvre face à la crise du logement. Cet évènement est le lieu idéal pour s'informer et trouver des solutions concrètes notamment grâce aux entreprises exposantes qui présenteront leurs bonnes pratiques et innovations mises en œuvre pour faire face à ce défi global.

Rendez-vous les 28 et 29 mai 2024 au Paris Expo Porte de Versailles !

Tour d'horizon

- 6 Les collectivités locales, ça vous concerne !
- 8 ZE... bonnes pratiques territoriales en partenariat avec ZE Pros
- 35 Le regard de la Banque des Territoires
Le programme EDURENOV



Le programme du Salon 2024

- 11 - 34 Lieu et accès • Le programme en un coup d'œil • La matinée inaugurale • Conférence de clôture • Conférences thématiques • Regard de maire • La minute juridique • Marathon des commissions •

Vie de l'AMIF

- 36 Accueil des enfants en situation de handicap à l'école
Interview des élus référents de la Commission éducation de l'AMIF
- 40 Visite du Club des collectivités locales pour l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à Champigny-sur-Marne (94)
- 41 Fin du plastique dans les cantines
Quelles alternatives ?
- 42 Retour sur les travaux des commissions

AMIF Partenaires

- 46 Terres d'innovations en Ile-de-France
Lumières sur Mantes-la-Jolie (78)
- 49 Matinale : comment monter un projet photovoltaïque dans ma collectivité ?
- 50 Les nouveaux adhérents
 - L'Immobilière d'Ile-de-France
 - Stade Français Paris



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

INVENTONS ENSEMBLE LES SOLUTIONS POUR LES TERRITOIRES DE DEMAIN

expertise
& ingénierie
territoriale

environnement
& risques

bâtiment

infrastructures
de transport

mobilités

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS



@cerema



@CeremaCom

www.cerema.fr



Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
maire d'Évry-Courcouronnes (91),
vice-président de la Région
Île-de-France

Faire face au changement climatique

Nous y sommes. L'heure n'est plus aux débats sur le moment où le changement climatique nous fera basculer dans un monde différent, nous sommes bel et bien en train de vivre ce bouleversement majeur.

Et c'est sans doute le principal défi de notre civilisation. Il faut évidemment continuer à lutter contre le changement climatique, en le réduisant au maximum, mais nous sommes également obligés de nous adapter.

Nous adapter à vivre des étés caniculaires, plus seulement entre juillet et août, mais entre juin et septembre. Accélérer donc la rénovation des cours d'écoles pour faire baisser la température de plusieurs degrés, pour que les élèves puissent poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

Nous adapter en accompagnant les populations qui seront les plus touchées et fragilisées, je pense bien sûr aux seniors et à l'enjeu du vieillissement de la population qui se dessine en parallèle.

Nous adapter, enfin, en mettant en place les moyens pour prévenir les catastrophes naturelles qui sont la cause directe du changement climatique, comme c'est le cas des inondations.

Nous devons collectivement faire face, en redoublant d'efforts pour mettre en oeuvre des solutions durables. Je suis convaincu que la coopération entre acteurs publics, acteurs privés, et citoyens, est une des clés de ce défis. C'est pourquoi, cette année, la thématique du Salon de l'AMIF est : « Collectivités locales et acteurs économiques face au changement climatique ». Je vous invite à y participer, les 28 et 29 mai prochains, pour venir échanger et trouver des solutions innovantes pour répondre à vos problématiques locales.

Bonne lecture !



Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Île-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergelyen

Rédaction
Guillaume Dussaillant,
François-Éric Godefroy,
Charlotte Gosselet,
Alexandra Jardin,
Jeanne Paugam,
Aurélien Perrot.

Conception, Édition
RIP Consulting
79, rue Jean-Jacques Rousseau
92150 Suresnes
Tél. 01 76 21 94 50
www.swyp.fr

Régie Publicitaire
AMIF

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ÇA VOUS CONCERNE

Rappel de l'obligation de création et de mise à jour des Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS et PIS)

Pour rappel, les élus ont l'obligation de création et de mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ou des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PIS), issue de la loi du 25 novembre 2021 (dite loi MATRAS) et du décret n°2022-907 du 22 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde.

L'élaboration et l'actualisation régulière du PCS permet de faire face à des situations dangereuses en termes de sécurité civile : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, inondation...). C'est donc un dispositif de prévention à la disposition des Maires permettant de planifier et préparer en amont les actions des acteurs communaux en cas de catastrophes naturelles majeures ou de gestion des risques à haut potentiel. Ce PCS rassemble l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il indique les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire

à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre d'accompagnement et de soutien de la population.

L'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure prévoit que « la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du Plan Communal de Sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours », et il élargit, en outre, les critères rendant obligatoire la constitution d'un PCS pour les communes.

Il faut rappeler aussi qu'en vertu de l'article L.731-4 du CSI, le plan intercommunal de sauvegarde (PIS) est désormais obligatoire pour tous les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une de leurs communes membres est soumise, elle-même, à l'élaboration d'un PCS en application de l'article L.731-3 du CSI. ■

Source : Minute juridique de l'Union des Maires de l'Essonne (UME)

Élus locaux : le Sénat adopte la proposition de loi améliorant leur statut

Le Sénat a approuvé le 7 mars, en première lecture, la proposition de loi sur le « statut de l'élu local », qui vise à faciliter et mieux reconnaître l'engagement des édiles.

Le texte, qui a été soutenu sur tous les bancs de l'hémicycle, a été étoffé par de nouvelles mesures qui renforcent les droits des élus locaux et améliorent leur reconnaissance : revalorisation des indemnités de fonction des adjoints au maire, extension de la nature des frais de transport faisant l'objet

d'un remboursement, élargissement des bénéficiaires d'une bonification pour la retraite... La chambre des territoires a aussi approuvé le maintien du revenu des maires en congé maternité, quand celles-ci ont cessé leur activité professionnelle. Il reste à savoir maintenant si la proposition de loi sénatoriale sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Où une proposition de loi concurrente – et d'ailleurs intitulée de la même manière que celle du Sénat – a été déposée. ■



Installation d'ombrières sur les parcs de stationnement : les modalités d'exonération précisées par arrêté

Un ultime arrêté très technique, paru ce 6 mars, est venu détailler les modalités de calcul - selon des critères déjà fixés par décret - permettant de s'exonérer de l'obligation d'intégrer à certains parcs de stationnement des systèmes de gestion des eaux pluviales et procédés d'ombrières photovoltaïques ou végétalisées.

Il s'agit d'un texte assez technique dont la vocation est de préciser les conditions d'exonération (déjà fixées par le décret) liées à un surcoût d'installation des dispositifs d'ombrières photovoltaïques ou végétalisées (ou de systèmes de gestion des eaux pluviales), lorsque l'obligation visant les parcs de stationnement (de plus de 500 m²) ne peut être satisfaite dans des conditions économiquement acceptables du fait de l'existence d'une contrainte technique.

Sont concernés les parkings et leurs rénovations lourdes entrant dans le champ de l'article L.111-19-1 du code de l'urbanisme, « dont les autorisations d'urbanisme sont déposées à compter du 1^{er} janvier 2024 » (date d'entrée en vigueur du décret), ainsi que ceux « faisant l'objet de la conclusion ou d'un renouvellement de contrat de service public, de prestation de service ou de bail commercial à partir du 1^{er} janvier 2024 », indique le texte.

Fixation et modulation des seuils de surcoût

L'arrêté fixe ainsi comme « non-acceptable économiquement » l'installation d'un dispositif d'ombrage ou de gestion des eaux lorsque ce rapport est supérieur à 15 %, pour les parcs construits ou faisant l'objet d'une rénovation lourde. Pour les parcs existants, faisant l'objet de la conclusion ou d'un renouvellement de contrat ou de bail, ce rapport est fixé à 10 %.

L'arrêté précise également les modalités de calcul de l'exonération en raison de contraintes techniques (ou d'un ensoleillement insuffisant) engendrant des coûts d'investissement



portant atteinte de manière significative à la rentabilité de l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Le texte propose enfin une définition du coût actualisé de l'énergie « comme la somme actualisée des coûts d'investissement et des coûts d'exploitation et de maintenance du système, divisée par la somme actualisée des quantités annuelles d'énergie produite par le système ». Le taux d'actualisation est fixé à 3 %, qui est le taux fréquemment utilisé pour les installations d'énergies renouvelables. L'évaluation de ces revenus doit également faire l'objet d'une étude technico-économique réalisée par une entreprise qualifiée ou certifiée répondant au dispositif de soutien, ou par une entreprise ayant signé la charte « RGE Études » avec l'Ademe. ■



Pour en savoir plus :

ZE... BONNES PRATIQUES TERRITORIALES

en partenariat avec



Abonnez-vous gratuitement au journal :
contact-collectivites@zepros.fr



95 - GARGES-LÈS-GONESSE

L'atelier et chantier d'insertion Vélo solidaire SoliCycle prend ses quartiers

L'atelier et chantier d'insertion « Vélo solidaire SoliCycle » qui vient d'ouvrir à Garges-lès-Gonesse promet d'être bien plus qu'un atelier de réparation. Ce lieu de rassemblement, d'apprentissage, d'échanges de connaissance et de solidarité permettra de réinsérer des personnes en recherche d'emploi dans un secteur en plein essor, les mobilités douces. « *Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en conciliant solidarité et promotion des mobilités*

durables, ce nouvel atelier SoliCycle est au carrefour des grands défis du Val-d'Oise qui croit fermement aux vertus de l'insertion professionnelle et au choix méritoire du retour vers l'emploi ou la formation » a déclaré Noëlle Plelan, conseillère départementale en charge du Plan Vélo lors de l'inauguration.

14 millions d'euros pour des chantiers d'insertion professionnelle

Au nom de cette conviction, le Département mobilise près de 14 millions d'euros dans le Programme départemental d'insertion des bénéficiaires du RSA. L'action de SoliCycle s'inscrit également en résonance avec le Plan vélo. Cet atelier chantier d'insertion solidaire SoliCycle est le deuxième ouvert sur le territoire valdoisien par l'association Études et Chantiers d'Île-de-France. Lancé en 2019, le premier atelier est installé sur la commune de Bezons. Depuis sa création, ce dernier a organisé 85 ateliers d'autoréparation (1 200 vélos entretenus) et a permis de former 19 personnes. Le Département soutient 22 chantiers d'insertion, 13 entreprises d'insertion, 10 associations intermédiaires et 5 entreprises de travail temporaire d'insertion.



© CDVO / Guillaume Ison



95 - FRANCONVILLE

Le recyclage en boucle fermée au cœur de la réhabilitation de la résidence La Fontaine Bertin

L'opération de réhabilitation de la résidence de la Fontaine Bertin (8 bâtiments construits en 1972) à Franconville (95) portée par Segens, filiale du groupe Action Logement, a débuté en février 2024 avec une fin prévisionnelle des travaux en mai 2025, et concernera 460 logements. Au-delà de la mise aux normes des bâtiments, Segens affiche des ambitions fortes en matière de recyclage en boucle fermée des matériaux déposés. « *Nous sommes très attachés à la promotion du réemploi et du recyclage en boucle fermée des matériaux dans le cadre de nos opérations de*

construction ou de rénovation. C'est un levier puissant et désormais incontournable de préservation des matières premières qui ne peut être efficace que s'il est partagé par tous nos partenaires, comme cela est le cas pour l'opération de réhabilitation de la Résidence de la Fontaine Bertin à Franconville » explique Stéphane Dauphin, directeur général de Segens.

Un écosystème vertueux et écologique

Pour ces travaux de réhabilitation, d'un montant global de 22 449 847 € TTC, Segens a fait le choix de sélectionner autant que possible des entreprises déjà engagées, convaincues que

l'économie circulaire et solidaire présente de nombreux atouts pour l'avenir du secteur de la construction, la réduction de son empreinte carbone, la préservation de nos ressources naturelles, à l'image en autres, de l'entreprise GTM Bâtiment qui coordonne le chantier, de Tricycle Environnement pour le recyclage des menuiseries ou de Saint-Gobain pour celui du verre. Ainsi, les 12 500 m² de vitrages (soit 250 tonnes de verre) mis à disposition par Seqens permettront d'économiser 300 tonnes de matières premières vierges et d'éviter d'émettre 175 tonnes de CO₂.



© Segens

93 - SAINT-OUEN



©iStock

Une « safe place » pour les JOP24

L'Abri sera ouvert aux touristes internationaux pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. À proximité de plusieurs lieux de compétitions comme le centre aquatique de Saint-Denis ou le Stade de France ainsi qu'à quelques centaines de mètres du village des athlètes, le refuge deviendra un lieu de référence pour toutes les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. L'accueil des victimes sera assuré par des personnels bilingues (anglais, espagnol, portugais).

Un maillage de refuges partout sur le territoire francilien

Avec un premier lieu sûr ouvert au sein d'une collectivité régionale, la Région va étendre le dispositif partout en Ile-de-France à des milliers de localités (cafés, restaurants, magasins...) afin d'avoir à terme un réseau dense de lieux sûrs en cas de danger, d'agression ou de harcèlement dans l'espace public. Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement des victimes, la Région veut créer des synergies pour tous les acteurs. Avec « le lab de l'Abri », cet espace deviendra un facilitateur et un lieu de rencontres des associations de défense des droits des femmes pour imaginer les actions de prévention et d'innovation de demain.

« Avec près de 140 000 € d'investissement régional chaque année, l'Abri deviendra un refuge pour toutes les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles en Ile-de-France et notamment lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 » précise la Région Ile-de-France.

L'abri, le nouveau refuge dédié aux victimes de violences sexistes et sexuelles

Le 7 mars dernier, la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, a inauguré l'Abri, un refuge dédié aux victimes de violences sexistes et sexuelles, installé au siège de la région à Saint-Ouen (93). Ce lieu sécurisé propose gratuitement et sans rendez-vous, d'accueillir, de protéger et de défendre les victimes de violences sexistes et sexuelles, tout en garantissant leur anonymat.

Outre un refuge accessible aux victimes en cas de dangers 24/24-7j/7, l'Abri sera un lieu de prise en charge et d'accompagnement des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles avec un accès anonyme et individuel, du lundi au samedi de 9h à 18h. Une psychologue et une juriste de l'association France Victime seront présentes pour recueillir sur place la parole des victimes. Ce dispositif est gratuit et pris en charge à 100 % par la Région Ile-de-France.



SERFIM

DEPUIS 1875

Contribuer à une meilleure qualité de vie
en aménageant des territoires durables et respectueux du vivant

Énergie



Dépollution



Eau



Recyclage



ENR

Ouvrages d'art



T.I.C.



Route



Industrie



Immobilier

SALON AMiF

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

28 & 29

MAI

2024

PARIS EXPO



PROGRAMME
PRÉVISIONNEL

Au 13 mars 2024

COLLECTIVITÉS LOCALES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PORTE DE VERSAILLES
HALL 6
SALON-AMIF.FR



QUINZE MAI
CONCEPTEUR D'ÉVÉNEMENTS

La 28^e édition du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) se tiendra les 28 et 29 mai 2024 à Paris Expo, Porte de Versailles (Hall 6).

Le Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France est l'évènement de référence pour les élus locaux franciliens et nationaux, les institutions publiques et privées, les entreprises et acteurs économiques qui souhaitent se retrouver dans un lieu favorisant les échanges et la convivialité.

LES 28 ET 29 MAI 2024
À PARIS EXPO,
PORTE DE VERSAILLES
HALL 6

28 & 29
MAI
2024
PARIS EXPO

SALON AMIF

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE



La 28^e édition du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France, réunissant l'ensemble des élus franciliens, les partenaires publics et privés, se tiendra les **28 et 29 mai 2024** au **Paris Expo Porte de Versailles**. À cette occasion, les acteurs de la commande publique pourront se retrouver afin d'échanger sur les grandes problématiques de la gestion de la vie locale.

Dans un contexte où l'année 2023 est la plus chaude de l'histoire avec une moyenne de 14,22°C à la surface du globe (Copernicus), l'AMIF a placé cette édition du Salon sous le signe des **solutions apportées par les collectivités locales et les acteurs économiques pour faire face au changement climatique**.

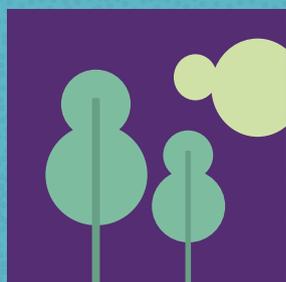
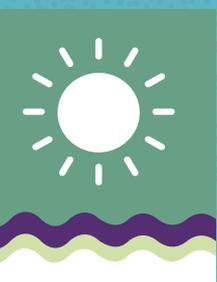
Le Salon sera l'occasion d'aborder des sujets transversaux tels que l'adaptation au changement climatique dans les villes, l'atténuation de ses effets notamment dans les territoires ruraux, l'intelligence artificielle et ses implications ou encore les nouvelles lois sur le logement. Cet évènement est le lieu idéal pour s'informer et trouver des solutions concrètes notamment grâce aux entreprises exposantes qui présenteront leurs bonnes pratiques et innovations mises en œuvre pour faire face à ce défi global.

En effet, comme chaque année, les nombreux formats valoriseront l'expertise des exposants et les solutions clé en main qu'ils proposent. Les temps d'échange et de débat permettront par ailleurs de mettre en avant le partage d'idées et les retours d'expériences d'élus de terrain, nourrissant ainsi les réflexions autour du développement de la région. Le Salon de l'AMIF est le rendez-vous incontournable qui facilite la collaboration fructueuse entre le secteur public et les entreprises.

Je vous attends nombreux lors de notre prochain Salon pour forger, ensemble, les solutions nécessaires pour faire face au changement climatique.

.....
Stéphane BEAUDET

Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France,
Maire d'Évry-Courcouronnes (91).
.....



LE PROGRAMME EN UN COUP D'ŒIL

 MARDI 28 MAI

 9h30-12h30

 *Espace Communes'Halles*
Formation - L'engagement environnemental, un enjeu prioritaire pour attirer les jeunes talents ?

MATINÉE INAUGURALE

À partir de 9h30

 *Départ Stand de l'AMIF*
Visite officielle du Salon

 10h45

Coupé de ruban

 11h00-12h30

 *Agora*
Conférence inaugurale - Changement climatique : face à l'urgence, comment agir au plus près des territoires ?
Cérémonie et discours officiels en présence de nombreuses personnalités

 14h30-17h30

 *Stand de l'AMIF*
La Minute Juridique

 14h30-15h30

 *Départ stand de l'AMIF*
Délégation Thématique - Changement climatique : quelles solutions concrètes pour mon territoire ?

 15h00-16h00

 *Stand de l'AMIF*
Réunion de l'Association des Départements d'Ile-de-France

 15h00-16h00

Salle des commissions
Marathon des commissions
Mettre en place un budget vert dans sa commune : enjeux et méthodes

 15h00-16h00

 *Agora*
Conférence - Pour une mobilisation générale en faveur du logement

 15h00-16h00

 *Espace Communes'Halles*
Évènement France Bleu
Podium des initiatives olympiques régionales

 15h00-15h45

 *Forum Exposant*
SUEZ - Inondation et qualité des eaux : quelles solutions pour les collectivités franciliennes ?

 16h00-16h45

 *Forum Exposant*
CEREMA - Bien végétaliser, clés de réussite pour des villes et territoires durables

 16h20-16h40

 *Stand de l'AMIF – La Scène*
Regard de Maire - Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95), président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

 16h30-17h30

 *Agora*
Conférence - *Continuum* de sécurité et de justice : les communes en première ligne

 16h30-17h30

 *Salle des commissions*
Marathon des commissions
La révolution des transports en Grande Couronne : Le déploiement des Cars Express

 16h30-18h00

 *Espace Communes'Halles*
Évènement porteur d'innovation - Présentation de solutions innovantes par des start-up franciliennes (jury de sélection de l'AMIF lab)

 16h50-17h35

 *Forum Exposant*
STAN - Responsabilité Territoriale de l'Entreprise : vers un pacte entre acteurs privés et élus locaux ?

 17h00-17h20

 *Stand de l'AMIF – La Scène*
Regard de Maire - Christophe Buhot, maire du Mesnil-Saint-Denis (78)



LE PROGRAMME EN UN COUP D'ŒIL



MERCREDI 29 MAI

🕒 09h00-10h00

📍 Espace Communes'Halles
Assemblée générale de l'AMIF

🕒 09h30-17h00

📍 Stand AMIF
La Minute Juridique

🕒 10h00-11h00

📍 Agora
Conférence - Comment les territoires peuvent-ils mettre le développement économique au service de la transition écologique ?

🕒 10h00-11h00

📍 Salle des commissions
Marathon des commissions
L'Olympiade culturelle : Comment conforter l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 grâce à la culture ?

🕒 10h00-10h20

📍 Stand de l'AMIF - La Scène
Regard de Maire - Nadège Azzaz, maire de Chatillon (92)

🕒 10h00-10h20

📍 Forum Exposit
ORANGE - Comment l'innovation aide-t-elle à repenser la ville ?

🕒 10h00-11h00

📍 Départ stand de l'AMIF
Délégation Thématique - Quelles sont les solutions innovantes proposées par les start-up d'Ile-de-France pour ma collectivité ?

🕒 10h30-11h30

📍 Espace Communes'Halles
Évènement porteur d'innovation - Développer dans ma ville des projets solidaires avec l'Europe, c'est possible !

🕒 10h30-10h50

📍 Forum Exposit
KAROS - Lever les freins à la mobilité et soutenir le pouvoir d'achat : l'exemple du Département de l'Essonne

🕒 10h35-10h55

📍 Stand de l'AMIF - La Scène
Regard de Maire - Hélène de Comarmond, maire de Cachan (94)

🕒 11h00-11h45

📍 Forum Exposit
FNCCR - Accompagner la transition énergétique du bâti scolaire

🕒 11h15-11h35

📍 Stand de l'AMIF - La Scène
Regard de Maire - Francisque Vigouroux, maire d'Igny (91)

🕒 11h30-13h00

📍 Espace Communes'Halles
Réunion des élus du réseau de la transition écologique de l'ADEME

🕒 11h30-12h30

📍 Agora
Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore

🕒 11h50-12h10

📍 Stand de l'AMIF - La Scène
Regard de Maire - Jean-Michel Fourgous, maire d'Elancourt (78), président de Saint-Quentin-en-Yvelines

🕒 12h00-12h20

📍 Forum Exposit
ENGIE - Comme le Département de l'Essonne, aidez vos habitants à mieux maîtriser leur consommation d'électricité

🕒 12h30-12h50

📍 Forum Exposit
GRDF - La pompe à chaleur hybride, un outil optimal pour la décarbonation des bâtiments

🕒 14h30-16h00

📍 Espace Communes'Halles
Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes - 7^e édition

🕒 15h00-15h20

📍 Stand de l'AMIF - La Scène
Regard de Maire - Yann Dubosc, maire de Bussy-Saint-Georges (77)

🕒 15h00-16h00

📍 Salle des commissions
Marathon des commissions
L'impact du changement climatique sur la santé des habitants : comment adapter nos territoires ?

🕒 15h00-16h00

📍 Agora
Conférence - Intelligence artificielle et service public : quelles opportunités pour l'action publique locale ?

🕒 15h00-15h45

📍 Forum Exposit
GOODMANN France - Relocaliser et densifier l'activité productive en milieu urbain, un enjeu économique, écologique et social

🕒 15h40-16h00

📍 Stand de l'AMIF - La Scène
Regard de Maire - Patrick Chaimovitch, maire de Colombes (92)

🕒 16h00-16h45

📍 Forum Exposit
Transilien SNCF - Comment Transilien SNCF Voyageurs anticipe et se prépare aux conséquences du changement climatique en Île-de-France ?

🕒 16h20-16h40

📍 Stand de l'AMIF - La Scène
Regard de Maire - Charlotte Libert-Albanet, maire de Vincennes (94)

🕒 17h00-18h00

📍 Espace Communes'Halles
"Label Commune Donneur" en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS - 14^e édition)

🕒 16h30-18h00

📍 Agora
Conférence de clôture - Réchauffement climatique : les solutions des territoires ruraux pour s'adapter



MARDI
28 MAI

LA MATINÉE INAUGURALE

🕒 9h30-10h45

PARCOURS INAUGURAL

Véritable temps fort, la délégation de personnalités politiques franciliennes partira à la rencontre des exposants du Salon, au sein du parc des expositions de la Porte de Versailles.

🕒 10h45-11h00

COUPÉ DE RUBAN

🕒 11h00-12h30

📍 Agora

CONFÉRENCE INAUGURALE

En présence de :

- **Stéphane Beudet**, président de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)
- **Marc Guillaume**, préfet de Région d'Ile-de-France, préfet de Paris
- Les député(e)s francilien(ne)s
- Les sénatrices et sénateurs francilien(ne)s
- **Anne Hidalgo**, maire de Paris
- **Valérie Pécresse**, présidente de la Région Ile-de-France
- **Patrick Ollier**, président de la Métropole du Grand Paris
- Les président(e)s des Départements
- Les président(e)s des associations d'élus
- Les membres du Conseil d'Administration de l'AMIF
- Les partenaires institutionnels de l'AMIF
- Les instances des AMIF Partenaires



Changement climatique : face à l'urgence, comment agir au plus près des territoires ?

Chaque année, les études et les chiffres se multiplient et sont sans appel. Acronyme désormais bien connu du grand public, les conclusions du GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) font la une à chaque nouveau rapport. Selon le dernier, le réchauffement climatique causé par l'activité humaine atteindra + 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle dès les années 2030-2035. Météo France de son côté juge que le mercure pourrait dépasser les 50 °C dans l'Hexagone en 2030.

Les effets du changement climatique sont déjà visibles partout dans le monde, et l'Ile-de-France n'est pas épargnée : vagues de chaleur, inondations provoquées par des crues d'orage, sécheresses, tension sur nos ressources... Puisqu'il est devenu inéluctable, il est urgent d'agir en construisant dès maintenant des stratégies d'adaptation et d'atténuation qui permettent de rendre le territoire plus résilient face aux aléas climatiques.

Les solutions existent. Pour être efficaces, elles ne pourront se construire qu'à travers une approche transversale conjuguant plusieurs politiques publiques (mobilités, logement, préservation des écosystèmes, alimentation, éducation...) mais aussi collective avec la mobilisation de tous les acteurs concernés (État, collectivités, entreprises, associations, citoyens...). Pour cela, la mise en place d'une planification écologique réellement efficace et territorialisée est cruciale.

Intervenants pressentis :

- **Stéphane Beudet**, président de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)
- **Christophe Béchu**, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Anne Hidalgo**, maire de Paris
- **Valérie Pécresse**, présidente de la Région Ile-de-France
- **Patrick Ollier**, président de la Métropole du Grand Paris
- **David Lisnard**, président de l'Association des Maires de France

Animateur :

- **Stéphane Jobert**, journaliste



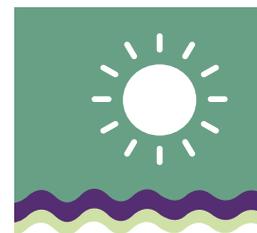
MERCREDI
29 MAI

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

🕒 16h30-18h00

📍 Agora

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : LES SOLUTIONS DES TERRITOIRES RURAUX POUR S'ADAPTER



S'il est souvent considéré comme un enjeu pour les villes qui concentrent les espaces les plus minéralisés, le réchauffement climatique oblige aussi les territoires ruraux à s'adapter pour en atténuer les effets. Comment concilier sobriété énergétique et déplacements en milieu rural ? Quel rôle les zones humides peuvent-elles jouer pour limiter le réchauffement climatique ? Comment les collectivités peuvent-elles être soutenues dans leurs démarches de transition environnementale ?

A travers des exemples concrets, les acteurs de la ruralité partageront leurs constats et expériences pour nous montrer comment s'appuyer sur les ressources naturelles, paysagères et agricoles des territoires ruraux pour construire des solutions et en faire bénéficier les habitants.

Intervenants :

- **Bernard Rigault**, maire de Moussy-le-Neuf (77), vice-président de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) en charge des ruralités
- **Michel Fournier**, maire de Les Voivres (88), président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)
- **Christophe Moecc**, directeur régional Ile-de-France de Météo France
- **Benjamin Demailly**, adjoint au maire d'Ennery (95), président du parc naturel régional (PNR) du Vexin français
- **Christophe Poupard**, directeur de la connaissance et de la planification, Agence de l'eau Seine Normandie
- **Richard Curnier**, directeur régional Ile-de-France, Banque des territoires

Animateur :

- **Stéphane Jobert**, journaliste

🕒 17h30 ALLOCUTION DE CLÔTURE

par **Dominique Faure**,
Ministre déléguée chargée des
Collectivités territoriales et de la Ruralité





MARDI
28 MAI

CONFÉRENCES THÉMATIQUES

🕒 15h00-16h00

📍 Agora

POUR UNE MOBILISATION GÉNÉRALE EN FAVEUR DU LOGEMENT



Depuis plusieurs mois, un constat s'impose : le logement est en crise. Longtemps dopé par des taux d'intérêt très faibles et des dispositifs fiscaux avantageux, le marché des transactions et celui de la construction de logements neufs sont grippés.

La crise du logement est devenue une crise sociale, *a fortiori* en Ile-de-France, marquée par une tension majeure. Comment permettre aux Français de se loger sans se ruiner ? Comment collectivités, aménageurs et promoteurs peuvent-ils produire moins cher ? La solution est-elle dans la décentralisation de la politique du logement ? Que prévoit le futur projet de loi logement annoncé par le Gouvernement depuis plusieurs mois ?

Intervenants presentis :

- **Guillaume Kasbarian**, ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé du Logement
- **Jean-Philippe Dugoin-Clément**, maire de Mennecey (91), premier vice-président de l'AMIF chargé du logement et de la décentralisation
- **Eric Constantin**, directeur de l'agence régionale Ile-de-France de la Fondation Abbé Pierre
- **Marc Cagniard**, président de la Chambre des notaires de Paris

Animatrice :

- **Catherine Sabbah**, déléguée générale de l'Institut des Hautes Études pour l'action dans le Logement (IDHEAL)

🕒 16h30-17h30

📍 Agora

CONTINUUM DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE : LES COMMUNES EN PREMIÈRE LIGNE



Les liens entre élus, police et justice nécessitent d'être développés pour faire face aux défis de la prévention de la délinquance et de la sécurité des villes.

Ce constat émane régulièrement des maires qui peuvent constater un certain cloisonnement de l'action des services de l'État sur leur territoire. La volonté de mieux partager les informations entre les acteurs est clairement établie, mais nécessite un cadre sécurisant pour l'action et la coordination des parties prenantes.

Le Gouvernement souhaitant déléguer aux policiers municipaux des prérogatives de police judiciaire, un dialogue et des outils sont à construire pour agir en commun, qu'il s'agisse de nouer de nouveaux partenariats, de mieux coordonner les acteurs ou de renforcer la communication entre les institutions.

Intervenants :

- **Sonia Fibleuil**, porte-parole de la Police Nationale
- **Gilbert Flam**, magistrat en charge des relations avec les collectivités territoriales au parquet de Bobigny
- **Mathieu Hanotin**, maire de Saint-Denis (93)
- **Patrice Debois**, président de l'Association Nationale des Cadres de la Police Municipale (ANCPM)
- **Thierry Colomar**, président de la fédération nationale des policiers municipaux de France

Animateur :

- **Stéphane Jobert**, journaliste



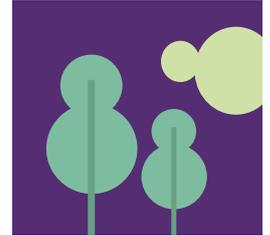
MERCREDI
29 MAI

CONFÉRENCES THÉMATIQUES

🕒 10h00-11h00

📍 Agora

COMMENT LES TERRITOIRES PEUVENT-ILS METTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?



L'impératif de transition écologique pour respecter les engagements de l'accord de Paris est un défi majeur. Il impose de repenser le développement économique selon le paradigme d'un monde fini. Dès lors, quelles politiques publiques territoriales et quelles méthodes doivent être mises en œuvre par les collectivités pour accélérer cette transformation ? Quelles innovations ont déjà fait leur preuve ? Comment les entreprises s'adaptent-elles ?

Cette conférence sera l'occasion pour plusieurs experts d'aborder ce défi et de présenter des réflexions innovantes.

Intervenants pressentis :

- **Bastien Brunis**, porte-parole national du MEDEF
- **Sylvain Waserman**, président-directeur général de l'ADEME
- **Patrice Bessac**, président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble

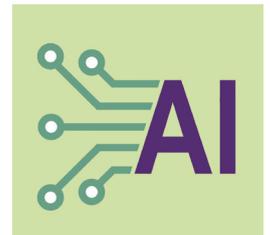
Animatrice :

- **Marie Bellan**, journaliste en charge de l'environnement au journal Les Echos

🕒 15h00-16h00

📍 Agora

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET SERVICE PUBLIC : QUELLES OPPORTUNITÉS POUR L'ACTION PUBLIQUE LOCALE ?



Les intelligences artificielles (IA) génératives telles que ChatGPT se diffusent à grande vitesse. Capables de générer du contenu à partir d'un ensemble de données visuelles ou textuelles, ces algorithmes apprenants pourraient révolutionner à moyen terme la production de services et la relation aux usagers et, de manière plus générale, les emplois du secteur tertiaire.

En France, la Direction interministérielle du numérique (DINUM) anime une « alliance » des acteurs de l'IA générative. Cet incubateur public-privé développe des projets dans le secteur public dans une démarche entrepreneuriale et permet à l'action publique de s'approprier tout le potentiel des technologies de l'Intelligence Artificielle.

Cette conférence thématique croisera les usages et les regards entre les différentes IA existantes, les potentialités de déploiement dans les communes et les enjeux éthiques et de sécurité des données publiques.

Intervenants pressentis :

- **Nozha Boujemaa**, vice-présidente IA - Decathlon et membre du comité interministériel de l'IA générative
- **Pierre Pezziardi**, entrepreneur et conseiller auprès de la Directrice interministérielle du Numérique (DINUM)
- **Gilles Babinet**, entrepreneur et co-président du Conseil national du numérique
- **Audrey Herblin-Stoop**, responsable des affaires publiques de Mistral AI, start-up française leader sur l'IA en Europe

Animateur :

- **Romain Mazon**, rédacteur en chef de la Gazette des Communes

MARDI
28 MAI



MERCREDI
29 MAI

SALON AMiF

REGARD DE MAIRE

Le format « Regard de Maire » vous propose de découvrir pendant vingt minutes une innovation ou une expérimentation locale présentée par un maire francilien. À cette occasion, venez entendre le témoignage du maire pendant une dizaine de minutes, puis bénéficier d'un temps d'échange privilégié avec l'édile sur notre espace La Scène, sur le stand de l'AMIF.

MARDI 28 MAI

Stand de l'AMIF – La Scène

16h20-16h40

Cergy, ville engagée pour le développement durable

Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95), président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

17h00-17h20

Le Mesnil-Saint-Denis, éco-territoire résilient

Christophe Buhot, maire du Mesnil-Saint-Denis (78)

MERCREDI 29 MAI

Stand de l'AMIF – La Scène

10h00-12h00

Sécurité publique de proximité et lutte contre la contrebande de cigarettes, quels pouvoirs des Maires ?

Nadège Azzaz, maire de Châtillon (92)

10h35-10h55

La participation citoyenne à Cachan, une exigence démocratique

Hélène de Comarmond, maire de Cachan (94)

MERCREDI 29 MAI

Stand de l'AMIF – La Scène

11h15-11h35

Igny : concevoir un nouveau bâtiment public à l'ère de la transition écologique

Francisque Vigouroux, maire d'Igny (91)

11h50-12h10

4 sites olympiques à Saint-Quentin-en-Yvelines : consolider l'attractivité économique et bâtir l'héritage du territoire

Jean-Michel Fourgous, maire d'Elancourt (78), président de Saint-Quentin-en-Yvelines

15h00-15h20

Une filière hydrogène vert en Seine-et-Marne : développement d'un nouvel écosystème territorial

Yann Dubosc, maire de Bussy-Saint-Georges (77)

15h40-16h00

Colombes : enjeux, défis écologiques et impératifs de fabrique de la résilience urbaine

Patrick Chaimovitch, maire de Colombes (92)

16h20-16h40

Communes : laboratoires d'innovation à ciel ouvert pour une action pragmatique

Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes (94)

SALON AMiF

LA MINUTE JURIDIQUE

Nous proposons en exclusivité des conseils juridiques en lien avec notre cabinet d'avocat partenaire pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans la mise en place de vos projets.

Rendez-vous sur le stand de l'AMIF pour un conseil personnalisé par le cabinet Seban avocats.



→ Intervenants : SEBAN AVOCATS

SEBAN AVOCATS, avec plus de 100 avocats, est d'une taille sans équivalent dans le secteur de l'action publique et de l'économie sociale et solidaire. Avec ses 15 associés à Paris et 7 associés en région, le Cabinet est dédié en exclusivité aux acteurs publics, parapublics et de l'économie sociale et solidaire. SEBAN AVOCATS est présent dans les principales métropoles régionales, soit 11 villes françaises permettant un maillage territorial fort.

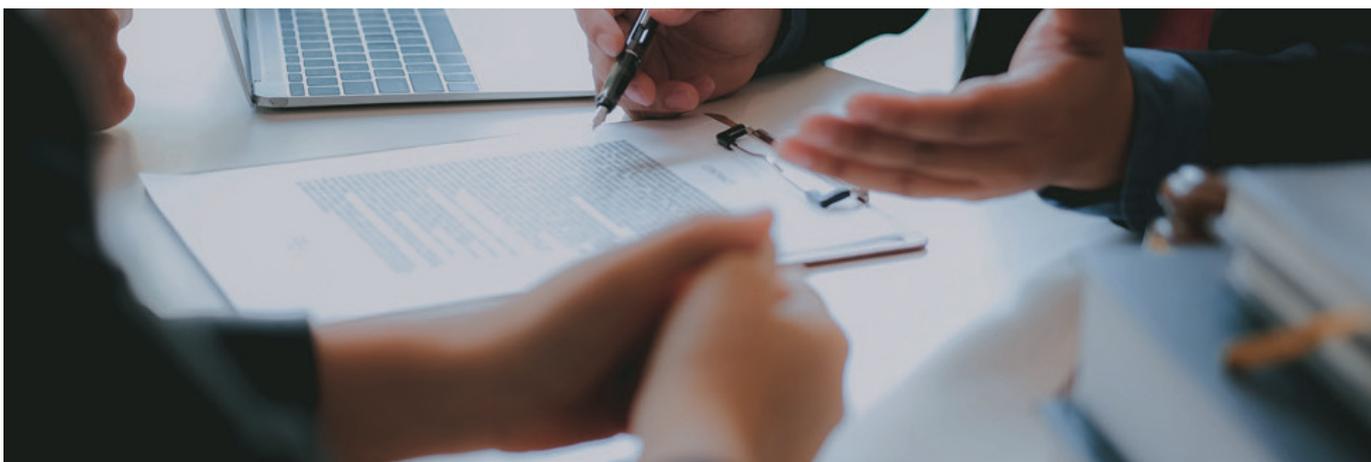
Son alliance exceptionnelle d'expertises complémentaires en droit public, droit privé, droit pénal lui permet d'accompagner ses clients dans leur action au quotidien et dans tous leurs projets, tant en conseil qu'en contentieux, les assurant d'une couverture intégrale de leurs besoins dans tous les domaines de compétences.

 MARDI 28 MAI

 MERCREDI 29 MAI

 14h30-17h30
 Stand de l'AMIF
Minute juridique

 9h30-17h00
 Stand de l'AMIF
Minute juridique





MARDI
28 MAI

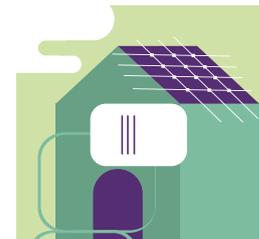
SALON AMiF

MARATHON DES COMMISSIONS

🕒 15h00-16h00

📍 Salle des commissions

Marathon des commissions / Finances, fiscalité



Mettre en place un budget vert dans sa commune : enjeux et méthodes

Véritable outil d'aide à la décision au service de la transition climatique, le budget vert permet de valoriser les actions favorables à l'environnement menées par la commune mais aussi d'institutionnaliser un temps d'échanges au moment des arbitrages budgétaires. Depuis plusieurs années, il est expérimenté par certaines collectivités. Mais pour le budget 2024, le Parlement a décidé de le généraliser à l'ensemble des communes et groupements de plus de 3 500 habitants. Dès lors, comment élaborer un budget vert dans sa commune ? Quels sont les avantages de cet outil et les clés de sa réussite ? C'est à ces questions que s'efforceront de répondre les intervenants à l'occasion de cette séance spéciale de la commission finances et fiscalité.

Élus référents :

Commission Finances, fiscalité :

- **Romain Colas**, maire de Boussy-Saint-Antoine (91)
- **Sophie Merchat**, adjointe au maire d'Enghien-les-Bains (95)
- **Nabil Ziad**, adjoint au maire de l'Île-Saint-Denis (93)

Intervenants :

- **Marion Fetet**, cheffe de projet Territoires et climat de l'association i4CE (Institut de l'économie pour le climat)
- **Frédéric Robert**, adjoint au maire de Levallois-Perret (92) délégué aux finances
- **Julie Chouenc**, directrice générale adjointe aux finances - Levallois-Perret (92)

🕒 16h30-17h30

📍 Salle des commissions

Marathon des commissions / Mobilités



La révolution des transports en Grande Couronne : Le déploiement des Cars Express

Le 7 décembre 2023, le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDFM) a voté le schéma directeur des lignes de Car Express régionaux qui prévoit le déploiement de 45 nouvelles liaisons d'ici à 2030. L'objectif est de proposer aux Franciliens de la Grande Couronne des cars confortables, circulant à grande vitesse sur des voies dédiées, avec très peu d'arrêts pour relier entre eux des bassins de vie et faciliter les déplacements depuis et vers Paris. Les premiers Car Express arriveront sur les routes d'Île-de-France dès la fin de l'année 2024. Quelles seront ces lignes ? Comment se déroulera leur déploiement ? Tour d'horizon d'une révolution des transports dans la grande couronne.

Élus référents :

Commission mobilités :

- **Jean-Baptiste Hamonic**, maire de Villepreux (78), élu référent de la commission mobilités de l'AMiF
- **Philippe Rouleau**, maire d'Herblay-sur-Seine (95), vice-président de l'AMiF en charge des Mobilités

Intervenant :

- **François Durovray**, président du Conseil départemental de l'Essonne (91)



MERCREDI
29 MAI

SALONAMiF

MARATHON DES COMMISSIONS

🕒 10h00-11h00

📍 Salle des commissions

Marathon des commissions / Sports & Culture et Patrimoine

L'Olympiade culturelle : Comment conforter l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 grâce à la culture ?

Lorsqu'il lance les Jeux Olympiques modernes, Pierre de Coubertin a une ambition : « allier le muscle et l'esprit ». Depuis 2020 et malgré une crise sanitaire sans précédent, l'Olympiade culturelle fait vivre l'esprit olympique à travers une programmation artistique et culturelle mêlant culture et sport dans un esprit de rencontre entre les habitants. Plus de 1 600 projets ont été labellisés à ce jour.

Comment l'expression artistique et culturelle vient-elle conforter la volonté d'héritage autour de l'évènement sportif ? Comment les communes « centres de préparation aux Jeux » mettent-elles en valeur l'accueil des délégations étrangères ?

🕒 15h00-16h00

📍 Salle des commissions

Marathon des commissions / Transition écologique & Santé et Solidarités

L'impact du changement climatique sur la santé des habitants : comment adapter nos territoires ?

Parce qu'il modifie un grand nombre de déterminants fondamentaux de la santé, le changement climatique a d'importantes répercussions sur la santé de la population, liées à la survenance de phénomènes météorologiques extrêmes (hausse de mortalité liée aux périodes de canicules) ou au bouleversement de l'écosystème (transmission de maladies vectorielles, survenance d'allergies ou de pandémies...). La commune, qui voit se traduire concrètement les effets du changement climatique et s'efforce de construire des solutions sur mesure adaptées au territoire, a un rôle majeur à jouer pour aménager un territoire favorable à la santé de ses habitants. Quels sont ces impacts sanitaires provoqués par le changement climatique ? Comment s'en prémunir ? Comment conjuguer climat et santé pour les prendre en compte dans nos politiques publiques ? Quelles actions mener à l'échelon local ? Venez en débattre avec nos intervenants !



Élus référents :

Commission Culture et Patrimoine :

- **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et vice-président de l'AMIF en charge de la Culture et du Patrimoine
- **Annie Tissier**, adjointe au maire de Flagny (77)
- **Mady Senga-Remoué**, adjointe au maire de l'Île-Saint-Denis (93)

Commission Sports :

- **Raphaël Praca**, adjoint au maire du Pecq (78)
- **Francine Lucchini**, adjointe au maire de Meudon (92)
- **Patrick Martin**, adjoint au maire de Tremblay-en-France (93)

Intervenants :

- **Dominique Hervieu**, directrice de la Culture - Paris 2024
- **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78)

Élus référents :

Commission Santé et Solidarités :

- **Véronique Garnier**, conseillère municipale déléguée en charge de la Santé globale, de la Prévention des risques et de la Communication de Croissy-sur-Seine (78)
- **Marc Giroud**, maire de Vallangoujard (95)

Commission Transition écologique :

- **Rolin Cranoly**, maire de Gagny (93)
- **Didier Guével**, maire du Plessis Gassot (95)
- **Julien Jabouin**, adjoint au maire de Cachan (94)

Intervenants :

- **Cécilia Berthaud**, secrétaire générale adjointe à la planification écologique
- **Un représentant de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (l'ARS)**



MARDI
28 MAI

SALON AMiF

ZOOM SUR LES TROPHÉES ET ÉVÈNEMENTS PORTEURS D'INNOVATIONS

🕒 9h30-12h30

📍 Espace Communes'Halles

L'engagement environnemental, un enjeu prioritaire pour attirer les jeunes talents ?



FORMATION

Le rapport à l'emploi des 18-30 ans s'est modifié, démontrant une plus grande prise en compte par les jeunes générations des impacts environnementaux de leur futur emploi. En effet, ils seraient 70 % de cette tranche d'âge à être prêts à renoncer à une offre si l'employeur ne prend pas suffisamment en compte ces enjeux. Quelles actions mettre en place pour repenser son recrutement et mieux valoriser les actions responsables et éthiques de son organisation ? En quoi l'enjeu de l'attractivité des métiers peut-il être un accélérateur de changement au sein de son organisation ?

Cette formation, réalisée en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), est ouverte aux agents des collectivités territoriales et aux élus.

Pour toute demande, contacter gdussailant@amif.asso.fr.

Intervenants :

- **Nelly Dufour**, représentante de l'association *Une Fonction publique pour la transition écologique*
- **Marie-Claude Sivagnanam**, directrice générale des services – Communauté d'agglomération Cergy Pontoise
- **Thomas Boquillon**, directeur général des services - Les Lilas (93)
- **Florent Mabire**, directeur général des services – Bois-Colombes (92)
- **Margaux Tharoux**, analyste des politiques, Unité attractivité régionale et intégration des migrants, OCDE
- **Cyril Cassagnaud**, directeur de l'accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire Conseil départemental du Val-de-Marne (94)
- **Véronique Tartie-Lombard**, directrice générale adjointe – Montreuil (93)
- **François Villeneuve**, analyste de politiques publiques, Gestion Publique et Budget, Direction de la Gouvernance Publique – OCDE

Animateur :

- **Emmanuel Bellanger**, directeur de recherche au CNRS, directeur du Centre d'histoire sociale des mondes contemporains, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

🕒 15h00-16h00

📍 Espace Communes'Halles

Évènement de France Bleu : Podium des initiatives olympiques régionales

ÉVÈNEMENT

Avec les Podiums des initiatives olympiques régionales, France Bleu Paris, radio majeure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, met en valeur les initiatives portées dans toutes l'Île-de-France par les collectivités, artisans, entreprises, associations ou simples citoyens engagés dans la célébration de cet événement populaire et festif. C'est en effet toute notre région qui va vivre à l'heure des Jeux. A l'occasion du Salon des Maires d'Île-de-France, France Bleu Paris, partenaire de l'évènement, remettra les médailles de la catégorie « collectivités » à trois d'entre elles afin de saluer leurs actions qu'elles soient festives, sportives, culturelles, solidaires ou parfois plus originales pour faire vivre les Jeux !





MARDI
28 MAI

SALONAMiF

ZOOM SUR LES TROPHÉES ET ÉVÈNEMENTS PORTEURS D'INNOVATIONS

🕒 15h00 - 16h00

📍 Stand de l'AMiF

Réunion des élus de l'Association des Départements d'Ile-de-France

Créée en septembre 2023, l'association des Départements d'Ile-de-France (ADiF) est une nouvelle association d'élus qui regroupe les sept présidents de Départements franciliens. Présidée par Pierre Bédier, président du département des Yvelines, l'ADiF se veut être un espace de dialogue privilégié afin de défendre les spécificités des départements franciliens. En qualité de partenaires de l'AMiF, les membres de l'ADiF se réuniront sur le stand de l'AMiF lors du Salon. Réunion réservée aux membres.

Personnalités présentes :

- **Pierre Bédier**, président du département des Yvelines
- **Olivier Capitanio**, président du département du Val-de-Marne
- **Marie-Christine Cavecchi**, présidente du département du Val d'Oise
- **François Durovray**, président du département de l'Essonne
- **Jean-François Parigi**, président du département de la Seine-et-Marne
- **Georges Siffredi**, président du département des Hauts-de-Seine
- **Stéphane Troussel**, président du département de Seine-Saint-Denis

🕒 16h30-18h00

📍 Espace Communes'Halles

Présentation de solutions innovantes par des *start-up* franciliennes

PITCH START-UP

Venez assister aux pitches des *start-up* qui présenteront leurs solutions en quelques minutes, pour connaître les idées les plus innovantes d'Ile-de-France !



En partenariat avec **Paris&Co**, les élus et partenaires de l'AMiF auditionneront en direct la deuxième promotion de *start-up* qui intégreront « l'AMiF lab ».

→ Le jury sera composé d'élus, de représentants de l'AMiF partenaires et de personnalités qualifiées.



MERCREDI
29 MAI

SALON AMiF

ZOOM SUR LES TROPHÉES ET ÉVÈNEMENTS PORTEURS D'INNOVATIONS

🕒 10h30-11h30

📍 Espace Communes'Halles

Développer dans ma ville des projets solidaires avec l'Europe, c'est possible !

CLUB ESS

L'Union européenne soutient en Ile-de-France le développement de projets solidaires. Au-delà d'un simple catalogue d'outils de financement (Fonds Social Européen, Fonds européen de développement régional, ...), cette table-ronde présentera des projets inspirants, réalisés directement en lien avec les collectivités locales.

Une manière d'insuffler le « réflexe Europe » pour des initiatives soutenables et responsables !

Cette séance du club Economie Sociale et Solidaire (ESS) est ouverte à tous les visiteurs du Salon.



Intervenants :

- **Youssef Achour**, président de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France
- **Daniel Cornalba**, maire de l'Etang-la-Ville (78)
- **Mohammed Gnabaly**, maire de L'île-Saint-Denis (93), délégué spécial en charge de l'emploi, de l'insertion, de l'ESS à l'AMiF
- **Sylvie Mariaud**, vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge de l'Économie Sociale et Solidaire et des achats responsables

🕒 11h30-12h30

📍 Agora

Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore

REMISE DE PRIX

Cette année, l'AMiF, en partenariat avec Bruitparif et la Région Ile-de-France, lance la première édition du Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore. Ce trophée a vocation à récompenser les territoires franciliens qui, quelle que soit leur taille, agissent pour lutter contre les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'environnement sonore de leurs concitoyens. A l'occasion de cette cérémonie, 4 prix seront remis : Communes de moins de 10 000 habitants ; Communes entre 10 000 et 30 000 habitants ; Communes de plus de 30 000 habitants ; Intercommunalités.



Partenaires du trophée :

- AMiF, Région Ile-de-France, Bruitparif, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Ile-de-France, Institut Paris Region, Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, France Nature Environnement Ile-de-France, et **Gilles Patentas**, enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et membre de la Semaine du Son

Animatrice :

- **Fanny Mietlicki**, directrice de Bruitparif





MERCREDI
29 MAI

SALONAMIF

ZOOM SUR LES TROPHÉES ET ÉVÈNEMENTS PORTEURS D'INNOVATIONS



🕒 11h30-13h00

📍 Espace Communes'Halles

Réunion des élus du réseau de la transition écologique de l'ADEME

L'AMIF soutient le réseau « Elus pour Agir », opéré par l'ADEME, qui propose aux élus de communes et d'intercommunalités un accompagnement renforcé pour mieux décrypter les clefs de la transition écologique. Les élus du réseau disposent d'un accompagnement régionalisé, avec des propositions d'actions concrètes dans chaque commune, dans tous les domaines de la transition écologique : gestion des déchets, décarbonation des PME, développement des projets des énergies renouvelables, rénovation performante des bâtiments publics, sobriété, économie circulaire...

Les élus du réseau seront invités à participer à ce temps d'échange privilégié au sein du Salon de l'AMIF.

Intervenant :

- Sylvain Waserman, président-directeur général de l'ADEME

🕒 14h30-16h00

📍 Espace Communes'Halles

Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes - 7^e édition

À travers cette septième édition des Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes en Ile-de-France, l'AMIF met en valeur l'implication des jeunes citoyens dans la vie de leur commune. Quatre prix seront décernés à quatre conseils lors d'une cérémonie ludique pendant laquelle les jeunes lauréats présenteront leurs projets innovants et recevront leurs récompenses.



🕒 17h00-18h00

📍 Espace Communes'Halles

" Label Commune Donneur " en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS) - 14^e édition

« L'AMIF soutient le « Label Commune Donneur » depuis son lancement par l'Établissement Français du Sang Ile-de-France (EFS). Le but est d'encourager et de récompenser les actions des communes en faveur du don de sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse. La remise des prix du « Label Commune Donneur » récompensera plus d'une vingtaine de communes engagées pour le don du sang. »

REMISE DE PRIX



Intervenants presentis :

- Stéphane Noël, directeur de l'EFS Ile-de-France
- Dominique Bailly, maire de Vaujours (93) et vice-président de l'AMIF
- Monique Méret, présidente du comité régional de l'Association pour le Don du Sang Bénévole (ADSB)

Animation :

- Un animateur de l'EFS Ile-de-France

MARDI
28 MAI



MERCREDI
29 MAI

SALON AMiF

DÉLÉGATIONS THÉMATIQUES

Les délégations thématiques sont des visites personnalisées et privilégiées du Salon autour d'une thématique ou problématique précise portée par des élus de l'AMIF.

INSCRIVEZ-VOUS

pour découvrir des solutions innovantes des entreprises pour faire face au changement climatique dans vos territoires (20 personnes maximum, pour participer, envoyez un mail à ajardin@amif.asso.fr)

MARDI 28 MAI

14h30 - 15h30

Stand de l'AMIF – La Scène
Délégation thématique

Changement climatique : quelles solutions concrètes pour mon territoire ?

MERCREDI 29 MAI

10h00 - 11h00

Stand de l'AMIF – La Scène
Délégation thématique

Quelles sont les solutions innovantes proposées par les start-ups d'Ile-de-France pour ma collectivité ?





MARDI 28 MAI

🕒 15h00-15h45



Inondation et qualité des eaux : quelles solutions pour les collectivités franciliennes ?

Les inondations sont plus en plus fréquentes en raison du changement climatique. Les conséquences néfastes de ce risque sont exacerbées par l'urbanisation, par l'ancienneté de certaines infrastructures, et la difficulté à mobiliser les moyens financiers nécessaires pour l'entretien et la modernisation des systèmes d'assainissement.

Pourtant, des solutions existent. Découvrez le retour d'expérience de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (77) et les plans d'actions mis en place pour parer aux conséquences du risque inondation sur la qualité de l'eau.

Proposé par SUEZ

🕒 16h00-16h45



Bien végétaliser, clef de réussite pour des villes et territoires durables

Face aux enjeux liés au changement climatique, les collectivités ont recours à la végétalisation urbaine, pour réguler le climat, augmenter la biodiversité et améliorer la qualité de l'air. Toutefois, de nombreuses questions se posent : comment bien choisir les essences d'arbres en milieu urbain ? Comment mobiliser tous les acteurs concernés ?

L'exemple de l'outil Sesame, décliné sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, vous donnera notamment des clés en faveur de la végétalisation en ville.

Proposé par le CEREMA

🕒 16h50-17h35



Responsabilité Territoriale de l'Entreprise : vers un pacte entre acteurs privés et élus locaux ?

Si pendant longtemps, l'emploi et l'investissement ont été un sésame d'entrée en territoires pour les entreprises, cette ère est aujourd'hui révolue. Alors comment se travaille désormais l'acceptabilité des projets économiques ? quels sont les leviers à activer ?

Nous sommes de plus en plus nombreux à être convaincus que l'avenir est dans les territoires, où certaines entreprises relèvent déjà avec les parties prenantes locales les grands défis de notre époque. L'enjeu est désormais de travailler à organiser au mieux le jeu collectif de l'écosystème territorial dans une démarche de progrès. Ainsi, Stan aide les entreprises à aligner leurs intérêts avec ceux des territoires via la Responsabilité Territoriale de l'Entreprise (RTE).

Proposé par STAN



🕒 10h00-10h20



Comment l'innovation aide-t-elle à repenser la ville ?

Face à l'urgence climatique, Orange, en partenariat avec la Banque des Territoires, s'investit pour la ville intelligente en créant HexaDone, un outil de gestion avancée des données territoriales. Découvrez comment cette collaboration pionnière soutient l'adaptation environnementale et permet l'amélioration des politiques publiques, avec l'éclairage de Jean-Marc Jancovici et le retour d'expérience d'une collectivité.

Proposé par ORANGE

🕒 10h30-10h50



Lever les freins à la mobilité et soutenir le pouvoir d'achat : l'exemple du département de l'Essonne

L'Essonne s'illustre en France pour sa gestion innovante de la mobilité, palliant le manque de transports en commun par un système de covoiturage dynamique et subventionné ciblant les jeunes. Cette initiative a significativement amélioré l'accès à l'emploi et réduit les émissions de CO2. Découvrez ce retour d'expérience inspirant lors du Salon, en présence de représentants du département.

Proposé par KAROS

🕒 11h00-11h45



Accompagner la transition énergétique du bâti scolaire

Les écoles, représentant une grande partie du patrimoine public, vieillissent et consomment beaucoup d'énergie, aggravant la facture énergétique des communes et le dérèglement climatique. Le gouvernement a donc lancé un plan pour rénover 2000 écoles d'ici 2024, et 40 000 sur dix ans. Le programme ACTEE, via les certificats d'économie d'énergie, soutient financièrement les collectivités dans cette rénovation, notamment avec le Fonds « Chêne ». Venez découvrir ce dispositif d'accompagnement illustré par le retour d'expérience d'une commune.

Proposé par la FNCCR

🕒 12h00-12h20



Comme le département de l'Essonne, aidez vos habitants à mieux maîtriser leur consommation d'électricité

Pour réduire la consommation énergétique, l'Essonne encourage l'utilisation de "Mon Pilotage Elec" d'ENGIE : des thermostats connectés qui permettent aux habitants de piloter à distance leurs radiateurs électriques au plus près de leur besoin. Les utilisateurs de cette solution gratuite participent également à l'équilibre du réseau électrique par la modulation. Après plusieurs mois de partenariat, le Département de l'Essonne partage son premier retour d'expérience.

Proposé par ENGIE

MARDI
28 MAI



MERCREDI
29 MAI

SALONAMiF

FORUM EXPOSANT



MERCREDI 29 MAI

🕒 12h30-12h50



La pompe à chaleur hybride, un outil optimal pour la décarbonation des bâtiments

Afin d'atteindre les objectifs du décret tertiaire, les collectivités peuvent, au-delà des actions coûteuses sur le bâti, agir sur le type d'énergie utilisée pour chauffer le bâtiment. La pompe à chaleur hybride associe le gaz et l'électricité, ce qui permet un mix énergétique bas carbone et bas coût. Venez en découvrir les modalités d'application possibles.

Proposé par GRDF

🕒 15h00-15h45



Relocaliser et densifier l'activité productive en milieu urbain, un enjeu économique, écologique et social

La revitalisation urbaine par la relocalisation d'activités productives est au cœur des efforts pour dynamiser l'économie locale, réduire les besoins de mobilités, et favoriser les circuits courts. Découvrez comment Goodman France et les collectivités collaborent pour transformer les friches industrielles en leur redonnant une vocation productive, à travers les exemples de Gennevilliers (92) et de Noisy-le-Sec (93).

Proposé par GoodmanFrance

🕒 16h00-16h45



Comment Transilien SNCF Voyageurs anticipe et se prépare aux conséquences du changement climatique en Île-de-France ?

Confrontée à des défis climatiques extrêmes, l'Île-de-France agit avec un plan d'adaptation ambitieux pour la santé, l'écologie et les mobilités. Dans ce contexte, Transilien s'engage pour une empreinte écologique réduite. Partagez cette vision proactive et durable sur le Forum Exposant, où l'avenir de la mobilité et de la résilience urbaine prend forme.

Proposé par Transilien SNCF

Partenaires Médias



LE COURRIER DES MAIRES
et des élus locaux



laGazette
DES COMMUNES ET DES DÉPARTEMENTS ÎLE-DE-FRANCE

Les Echos

Le Parisien

radio.
immo

RADIO
TERRITORIA

Techni.Cités

DigitaMag
LE MÉDIA DE L'ENTREPRISE CONNECTÉE

**Le journal du
Grand Paris**

Maires de France

MOBILY-CITÉS
PRESSE, CONSEIL & COMMUNICATION

RCL
LE REVUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES



bayard

**Décisions
durables**

GRAND PARIS
DÉVELOPPEMENT

**OBJECTIF
GRAND
PARIS**

**OBJECTIF
métropoles**
de France
magazine

**Territoires
Durables**
MAGAZINE

ZEPROS

COMMENT S'INSCRIRE AU SALON DE L'AMIF :



Je me rends sur le site du Salon :
www.salon-amif.fr



Je clique sur « réservez votre badge visiteur »
afin d'accéder à la plateforme d'inscription



Une fois inscrit, je **reçois mon badge visiteur**



Je **reçois un mail de confirmation** avec toutes les
informations relatives au Salon de l'Association des Maires
d'Ile-de-France

Je scanne ce QR Code pour m'inscrire plus vite :



28 & 29
MAI
2024
PARIS EXPO

SALON AMiF

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE



QUINZE MAI
CONCEPTEUR D'ÉVÉNEMENTS

SALON-AMIF.FR



LE PROGRAMME ÉDURÉNOV

Souvent anciens, énergivores, peu adaptés au changement climatique, les 53 000 bâtiments scolaires qui maillent notre territoire peuvent générer de l'inconfort pour les enseignants et les élèves. Leur rénovation énergétique est donc un enjeu fort pour les collectivités locales en termes financiers, mais aussi pour répondre aux attentes citoyennes et réglementaires en matière de transition écologique.

Face à ce constat, la Banque des territoires s'engage en lançant le programme EduRénov pour accompagner les collectivités dans cette démarche en visant 10 000 projets emblématiques d'ici à 2027.

Ces projets sont ambitieux et performants énergétiquement (*a minima* 40 % d'économie d'énergie finale), innovants (travaux en site occupé, recours aux matériaux biosourcés, implication de la communauté éducative...). Une dynamique qui en moins d'un an rassemble déjà plus de 1 400 projets.

Le programme propose un accompagnement de bout en bout des projets.

C'est un dispositif d'animation et de valorisation des projets : webinaires thématiques et techniques avec des experts pour être aidé sur la gestion de son projet ; ressourceurie à venir avec des guides et des retours d'expérience, newsletter pour se tenir informé des actualités. Selon les besoins, le programme oriente ensuite les collectivités vers des outils d'ingénierie de projet : la Banque des Territoires co-finance des postes d'économies de flux (partenariat avec ACTEE), des audits énergétiques et des études de maîtrise d'œuvre. Elle propose par ailleurs des prestations d'ingénierie dédiés au montage juridique et financier et aux usages.

Le programme EduRénov propose enfin des financements adaptés à la nature et à la maturité des projets pour lancer les travaux :

- Des avances remboursables Intracting pour financer les travaux de performance énergétique à gains rapides (les économies ainsi générées par les travaux doivent permettre de couvrir les échéances du prêt).

- Le prêt « Edu prêt » sur fonds d'épargne au taux du livret A + 0,40 % pour les opérations performantes énergétiquement (durée entre 15 et 60 ans).

EduRénov en Ile-de-France : la rénovation de l'école maternelle J. Quatremaire à Villetaneuse, premier « totem » EduRénov.

Cette école, construite en 1973, est composée de 8 classes (218 élèves), une salle d'activités, un accueil périscolaire, une cantine et un jardin. Les travaux de réhabilitation et d'extension devraient permettre d'accueillir 300 élèves supplémentaires dès septembre 2024 et de générer 40 % d'économie d'énergie.

La municipalité a fait appel à la Banque des Territoires pour financer une partie du projet à hauteur de 4 millions d'euros sur 20 ans, pour un montant total de 10 millions d'euros.

La municipalité porte une attention toute particulière aux choix des matériaux biosourcés, peu émetteurs de CO₂. Les cours de l'école seront végétalisées afin d'améliorer le confort thermique des élèves et enseignants lors des fortes chaleurs. L'école sera raccordée au nouveau réseau de géothermie.

Pour accélérer la rénovation des écoles en Ile de France, la Banque des Territoires va conclure un partenariat avec Ekopolis dans le cadre du programme EduRénov à travers plusieurs axes :

- Proposer des animations pour sensibiliser et faire monter en compétences élus et agents territoriaux.
- Développer des outils permettant à des petites collectivités sans ingénierie interne, dès 2025, de définir et mettre en œuvre des projets de rénovation globale efficaces. ■

Retrouver plus d'informations sur

<https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-ile-de-france>

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires -
ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
[@BanqueDesTerr](https://www.instagram.com/BanqueDesTerr) [@BdT_IDF](https://www.facebook.com/BdT_IDF)



BANQUE des
TERRITOIRES



ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP À L'ÉCOLE

L'AMIF SOUTIEN LA PROPOSITION DE LOI VISANT LA PRISE EN CHARGE DES AESH PAR L'ÉTAT SUR LA PAUSE MÉRIDIANNE

Le 23 janvier dernier, le Sénat votait en première lecture la proposition de loi portée par le sénateur Cédric Vial visant à la prise en charge des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) par l'État sur la pause méridienne. L'AMIF a soutenu cette proposition.



courts, les communes renforcent leurs équipes d'animation pour assurer à la hauteur de leurs moyens l'accueil de tous les élèves.

La proposition de loi visant à la prise en charge par l'État sur la pause méridienne

Le texte de la proposition de loi portée par le sénateur Cédric Vial est très simple. Il demande la prise en charge du recrutement et du financement des AESH par l'État sur la pause méridienne. Si elle aboutit, cette loi facilitera leur recrutement et la gestion de leur emploi du temps sur la journée.

Mais pour assurer l'attractivité du métier, les élus rappellent régulièrement que l'accueil des enfants à besoins particuliers doit s'accompagner d'une réelle professionnalisation des accompagnants offrant une formation qualifiante et une sécurisation de leur statut et de leur rémunération.

« [...] L'État prend ses responsabilités et financera désormais l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur leur pause déjeuner. C'est un enjeu de solidarité, de dignité, de reconnaissance. » Par ces mots prononcés, le 30 janvier, lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre Gabriel Attal apportait son soutien à l'initiative parlementaire.

Depuis, le gouvernement a annoncé un rabet de 10 milliards d'euros sur son budget dont une baisse de 260 millions d'euros des crédits dédiés à la « vie de l'élève » qui financent notamment l'emploi des AESH.

L'inquiétude demeure donc concernant la mise en œuvre concrète de ces mesures pourtant unanimement considérées comme nécessaires. ■

Depuis la loi de 2005 pour l'égalité des chances favorisant la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, les gouvernements successifs ont poursuivi dans l'effort d'inclusion. Aujourd'hui, plus de 430 000 élèves en situation de handicap sont accueillis à l'école. Pour assurer leur autonomie et faciliter leur apprentissage, les élèves ayant une reconnaissance de leur situation par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) peuvent bénéficier de l'aide d'un AESH.

En 2020, le Conseil d'État décide que les collectivités doivent assurer la prise en charge de ces personnels sur les temps périscolaires. Les communes doivent alors assumer la responsabilité de recruter et de rémunérer les AESH. Certaines communes se retrouvent alors dans l'impossibilité d'assurer ces coûts supplémentaires mais plus encore, elles se retrouvent à faire face aux difficultés de recrutement.

Car l'emploi d'AESH souffre d'une faible attractivité. En cause, un salaire peu attractif de 900 euros par mois en moyenne et un métier qui souffre d'un manque de formation. On ne compte ainsi au 1^{er} janvier 2024 que 130 000 AESH en exercice et un important roulement. Face aux difficultés à recruter sur des temps

INTERVIEW DES ÉLUS RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION ÉDUCATION DE L'AMIF



Marie-Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple (77) et vice-présidente de l'AMIF en charge de l'éducation, Patrice Gebauer, maire de Le Thillay (95) et Richard Mézières, adjoint au maire de Guyancourt (78) animent la commission Éducation de l'AMIF. Pour notre magazine, ils s'expriment sur l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école et les annonces du Premier ministre.

La loi pour l'égalité des chances en 2005 a favorisé la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap. Comment vos communes assurent-elles leur accueil tout au long de la journée ?

Marie-Line Pichery : À partir du moment où l'Éducation nationale décide d'accueillir, il nous faut agir et assurer à notre tour l'accueil sur les autres temps de la journée. La commune emploie alors des AESH ou renforce l'équipe d'animation en dédiant un animateur spécifique à l'enfant.

Richard Mézières : Quand il y a une notification de la MDPH, nous mettons en place le dispositif pour assurer l'accueil, soit par une AESH disponible que l'on recrute soit en renforçant les équipes d'animation et en identifiant un animateur sensibilisé au handicap.

Patrice Gebauer : Aujourd'hui, la commune de Le Thillay les accueille sur tous les temps :

accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir. Suivant le profil de l'enfant, un animateur supplémentaire pourra compléter l'équipe pour assurer le meilleur accueil. Nous avons également initié une expérimentation autour d'un protocole d'accueil des enfants porteurs de handicap établi en accord avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation.

Comment travaillez-vous avec l'Éducation nationale pour l'inclusion de ces élèves ?

MLP : Il n'y a pas de relations particulières avec l'Éducation nationale. Nous n'avons pas d'information en amont des situations des élèves et nos équipes doivent agir au mieux pour ne pas fragiliser la situation de l'élève et de sa famille sur l'accueil tout au long de la journée.

PG : Il n'y a pas vraiment de travail en commun sur le sujet avec l'Éducation nationale, hormis lors des conseils d'école où nous pouvons discuter des difficultés rencontrées pour l'encadrement de certains élèves mais aucune proposition d'accompagnement n'est réellement discutée.

RM : Dans le cadre du précédent Plan Éducatif Territorial, nous avons souhaité inclure un axe de travail sur l'accueil des enfants à besoin spécifique. Nous avons réuni les personnels de l'Éducation nationale et de la ville

“ La professionnalisation du métier d'AESH est nécessaire pour améliorer l'attractivité de ces emplois. ”

pour proposer des actions comme la mise en place de protocole d'accueil qui améliore le partage de l'information entre les équipes.

On sait que le métier d'AESH a du mal à attirer les candidats. Connaissez-vous des difficultés à recruter ?

MLP : Nous rencontrons beaucoup de difficultés. Nous recrutons les AESH qui oeuvrent déjà sur les temps scolaires et complétons leur temps sur le midi quand elles le peuvent. Mais pour apporter des solutions, il faut un vrai statut pour ces professionnels car le métier n'attire pas et il y a beaucoup de roulement.

RM : Nous faisons prioritairement appel aux AESH travaillant sur les temps scolaires. Or, leur emploi sur le temps du midi n'est pas toujours aisé car elles ont aussi besoin de temps de pause. Lorsque nous n'avons pas d'AESH, nous renforçons l'équipe d'animation.

PG : Nous avons eu du mal à recruter les AESH qui interviennent déjà dans notre commune, car elles avaient des contrats avec d'autres communes. La commune a décidé d'augmenter cette année son budget formation pour former des agents d'animation à l'autisme par exemple. Nous avons un référent handicap par structure.

Selon vous, quelles solutions doivent être envisagées pour rendre ce métier plus attractif ?

MLP : La professionnalisation du métier est nécessaire pour améliorer l'attractivité de ces emplois. Il faut ensuite que le statut des AESH soit pleinement reconnu au sein des effectifs de l'État et que cela s'accompagne d'une rémunération en conséquence.

“Si elle aboutit, la proposition de loi visant la prise en charge des AESH par l'État sur la pause méridienne permettra d'assurer un continuum d'accompagnement.”

RM : La formation est primordiale. Ce n'est pas un métier facile, il faut donc des professionnels formés aux situations diverses qu'ils peuvent rencontrer. Les handicaps sont divers, les accompagnements aussi. La rémunération doit également suivre.

PG : Ce métier doit être reconnu. Ces agents doivent être formés et leur formation doit être reconnue.

Le Conseil d'État en 2020 décidait que les contrats des AESH en dehors du temps scolaire devaient être pris en charge par les communes. Quels impacts cette décision a-t-elle eu sur vos communes ?

MLP : Cette décision a eu un impact financier très important sur nos collectivités. Le Conseil d'État a raisonné sans se soucier de ce que les communes pouvaient accomplir ou non en termes de personnels et de budget. Il manque une stratégie réelle de l'État. La scolarisation de ces enfants en milieu ordinaire est importante mais il faut que l'État assume ses orientations et mette les moyens pour ne pas que la charge repose sur les collectivités.



© Adobe Stock

“Il faut que l'État adopte une stratégie globale, de l'accompagnement des parents dans les démarches de reconnaissance du handicap jusqu'à l'accompagnement de l'enfant à l'école.”

RM : Avant cette décision, il y avait déjà un grand flou. Quand le Conseil d'État a statué, il a fallu s'adapter, travailler avec les AESH pour les employer sur le temps du midi, non sans difficultés. Et il a aussi fallu assumer financièrement cet accompagnement.

En quoi la proposition de loi de Cédric Vial visant la prise en charge des AESH par l'État sur la pause méridienne peut-elle améliorer la prise en charge des élèves ?

MLP : Si elle aboutit, cette loi permettra d'assurer un continuum d'accompagnement. Pour l'enfant, avoir le même accompagnant faciliterait son intégration et son autonomie. Pour les AESH, ce serait la possibilité de mieux gérer leur emploi du temps sur l'ensemble de la journée. Pour les familles enfin, ce serait une identification facilitée des acteurs qui assurent l'inclusion de leur enfant à l'école.

RM : Avec cette proposition, on parle enfin du métier d'AESH et de l'accompagnement spécialisé. On va tendre vers l'amélioration de la gestion de l'emploi du temps des AESH sur la journée car c'est un facteur important dans les difficultés de recrutement.

PG : Cela aiderait les petites communes comme la nôtre à offrir un service public de qualité. Ces enfants ont besoin d'un accompagnement sur tous les temps et les équipes d'animation ne sont pas assez formées. Le fait que l'État prenne en charge ces accompagnants tout au long de la journée faciliterait le recrutement. L'AESH entretient un lien de confiance avec l'enfant et les parents. C'est un acteur stratégique pour le parcours de l'enfant.

Dans son discours de politique générale, le Premier ministre affirmait le soutien de l'État à cette proposition de loi. Depuis, une baisse de 260 millions d'euros des crédits dédiés à la « vie de l'élève » a été annoncé par l'Exécutif, un budget qui comprend notamment la rémunération de ces personnels. Comment accueillez-vous ces annonces ?

MLP : Il faut espérer que cela ne soit pas un effet d'annonce non assumé. L'annonce du Premier

ministre a créé une attente. Si elle n'est pas mis en œuvre, les familles ne comprendront pas que l'on se heurte encore à des difficultés pour assurer l'accueil de leur enfant.

RM : Il y a forcément une inquiétude sur ces baisses de crédit. Est-ce que cela va affecter la prise en charge des AESH sur le temps du midi ? Est-ce que cela va affecter l'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école, les dispositifs de classe allégées ? Nous avons beaucoup d'interrogations et peu de réponses à ce stade.

PG : L'appui de l'État est très important pour les communes comme Le Thillay. Les baisses de crédit sont forcément inquiétantes.

Quelles évolutions vous semblent nécessaires pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap ?

MLP : Il faut que l'État adopte une stratégie globale, de l'accompagnement des parents dans les démarches de reconnaissance du handicap jusqu'à l'accompagnement de l'enfant à l'école. Il faut aussi que les dossiers MDPH soient plus vite traités pour une meilleure prise en charge. Enfin, il serait important de redonner à la médecine scolaire une vraie place pour le suivi des élèves.

RM : Il faut qu'il y ait une vraie filière de formation pour les AESH et les animateurs pour qu'on puisse accueillir un maximum d'enfants dans les meilleures conditions. Nous militons aussi régulièrement pour retrouver des classes adaptées avec moins d'élèves. Cela suppose donc des moyens humains supplémentaires dans l'Éducation nationale. De notre côté, nous avons certainement aussi à nous interroger sur l'adaptation et la modularité de nos établissements scolaires.

PG : Une réelle réflexion doit être portée par l'État pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions. Les professeurs doivent être mieux formés et l'intégration d'un enfant doit être conditionné par l'intégration systématique d'un AESH. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies c'est très compliqué pour l'enfant, pour la classe et plus largement sur l'organisation. ■

VISITE DU CLUB DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) À CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)

Le Club des collectivités pour l'ESS est organisé par l'AMIF, la Chambre Régionale de l'ESS d'Ile-de-France (CRESS IDF) et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), avec le soutien de la MACIF et de Solimut.



Foncier et ESS : un état des lieux des besoins

En Ile-de-France, le foncier économique se raréfie : un maire sur deux déclare n'avoir « plus ou presque de disponibilité foncière à vocation économique » sur son territoire^[1]. Cette difficulté a été rappelée par Philippe Lhoste, conseiller municipal de Champigny-sur-Marne (94), en introduction du Club des collectivités qui se déroulait dans le nouvel espace collaboratif d'ESS Club, situé dans une résidence intergénérationnelle.

Le Département de Seine-Saint-Denis, qui a mandaté la CRESS pour une étude sur le foncier, a indiqué mettre en œuvre une démarche volontariste de soutien à l'ESS et souhaitait identifier les besoins et intérêts des acteurs concernés. Léo Voisin, responsable de l'Observatoire régional de l'ESS, en a présenté les principaux résultats.

Tout d'abord, un **réel besoin d'intermédiation** entre les parties prenantes a été identifié, tout comme un besoin d'accompagnement vers le foncier. En effet, à situation égale, les structures ESS ont plus de mal à accéder au foncier en raison d'un préjugé persistant :

elles auraient plus de mal à payer leur loyer, ce qui ne se vérifie pas empiriquement. Cette médiation doit permettre aussi de rappeler que **les structures de l'ESS ont un besoin d'ancrage** au plus près des habitants : il est difficile pour elles d'accepter des locaux en périphérie. **L'enquête démontre ainsi que le niveau de loyer est une variable moins importante que le lieu d'implantation.**

Comment agir concrètement en tant que commune ?

Plusieurs leviers ont été présentés lors de la seconde table-ronde organisée en lien avec la commission Développement Économique de l'AMIF :

- **L'intermédiation est nécessaire** pour lever les préjugés entre structures, fluidifier les relations et remettre à plat les attentes de chacun. Le rapport de la CRESS préconise l'instauration d'un tiers de confiance compétent sur le foncier et l'ESS.
- **La mise en place d'une garantie d'emprunt** – où la collectivité s'engage comme garante pour une structure ESS – peut être une solution pour conforter les acteurs et dépasser les freins liés à la surévaluation du risque.
- **Adapter les baux aux projets.** En effet, certains baux précaires sont adaptés pour le lancement d'une activité. Cependant, les projets ESS se développent sur le long terme. Des baux emphytéotiques – de 18 à 99 ans – peuvent s'avérer dès lors pertinents pour ancrer une activité solidaire dans les territoires. ■

^[1] Enquête nationale auprès de 600 maires sur leur perception des enjeux autour des ZAE et fonciers économiques. Grand Paris Aménagement. Janvier 2024.



Visite de l'ESS Club à Champigny-sur-Marne (94) le 25 janvier 2024.

FIN DU PLASTIQUE DANS LES CANTINES

QUELLES ALTERNATIVES ?

La loi EGALIM prévoit la fin de l'utilisation de tous les « contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique » dans les cantines. Pour s'y préparer, les communes de plus de 2 000 habitants ont jusqu'au 1^{er} janvier 2025. Lors d'un webinaire organisé par l'AMIF, Maxime Cordier, vice-président de l'Association nationale des directeurs de la restauration collective (Agorès), est revenu sur les alternatives possibles.

La solution du réemploi

Rappelant un avis du Conseil national de l'alimentation de 2021 qui appelle à changer de paradigme, Maxime Cordier a expliqué que les alternatives au plastique seraient à trouver dans les dispositifs de réemploi déjà existants plutôt que dans la perspective de futurs matériaux jetables. Fruits de l'expérience d'une quinzaine de structures, l'Agorès a réalisé deux livres blancs qui abordent la mise en œuvre concrète de solutions comme l'inox et le verre.

L'expérience menée par Angers Loire restauration (49) a ainsi été évoquée. En 2018, la structure a choisi de reconstruire sur un nouveau foncier des cuisines basées sur un système de réemploi de bacs en inox, et a pu travailler avec des cabinets d'ergonomie afin de disposer d'équipements adaptés. Cependant, la laverie étant située dans la cuisine centrale sans aucun pré-lavage ni dérochage dans les écoles, cela a pu représenter une contrainte supplémentaire pour les agents. Responsable de la restauration collective à Fontenay-sous-Bois (94), Maxime Cordier est revenu sur le modèle de réemploi mis en place depuis les années 90 dans la ville. À l'inverse d'Angers, toutes les écoles ont été staffées et équipées pour que le pré-lavage et le dérochage des bacs en inox soient réalisés avant leur retour dans la cuisine centrale. Depuis 2 ans, la ville a mis en place des barquettes réutilisables sur 2 de ses 4 tournées de portage à domicile. Mais relevant une perte de 60 %, la ville envisage d'intégrer un système de traçage sur les barquettes.

Bien connaître le secteur pour trouver la solution la plus adaptée

Chaque structure de restauration collective répondant à une organisation qui lui est propre, il n'existe pas de modèle d'alternative au plastique transposable à toutes. Pour



Véronique Garnier, conseillère municipale déléguée de Croissy-sur-Seine (78), élue référente de la commission Santé et Maxime Cordier, vice-président de l'Agorès et responsable de la restauration collective à Fontenay-sous-Bois (94).

trouver la solution adaptée, il est donc crucial de pratiquer l'échange entre pairs, de réaliser des études de marché et de rencontrer les acteurs économiques afin de tester les solutions techniques proposées. Certaines entreprises offrent ainsi des services de lavage, d'autres des dispositifs de traçage... Pour accompagner les restaurateurs collectifs dans la mise en œuvre pratique de la sortie du plastique, le Conseil national de la restauration collective planche sur un rapport qui répertoriera les divers dispositifs existants.

Pour les communes qui souhaiteraient mettre en place des solutions de réemploi, des financements peuvent être sollicités auprès de CITEO, de l'Ademe, et de la Région Ile-de-France. ■

RETOUR SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Prévention, Sécurité

Quelles solutions pour faire face aux difficultés de recrutement des policiers municipaux ?

76 % des villes franciliennes de plus de 2 000 habitants possèdent une police municipale. Principalement situées en petite couronne, les offres d'emploi de policiers se sont démultipliées ces dernières années dans la territoriale. On dénombre ainsi en Ile-de-France **1 500 postes à pourvoir pour 4 274 agents en fonction** (polices intercommunales incluses), soit une vacance de 35 % sur un effectif total théorique de 5 774 agents. Ces tensions sur le marché du travail risquent de s'accroître pour les collectivités, considérant le besoin anticipé et cumulé de 11 000 policiers municipaux jusqu'en 2030, à l'échelle nationale.

Plusieurs facteurs sont explicatifs de ces tensions, à la fois sur le recrutement et sur la fidélisation des agents. Tout d'abord, le vieillissement des effectifs et les **départs à la retraite** que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) évalue à hauteur de 3 500 agents avant la fin du mandat 2020-2026. Ensuite, **la concurrence entre les villes, mais, surtout, avec la Police Nationale et la sécurité privée**, proposant de meilleures rémunérations ou évolutions professionnelles. La variété des missions, la qualité de vie au travail ou encore

l'armement sont enfin évoqués parmi les syndicats de police comme raisons poussant les agents à partir.

Lors de cette commission introduite par Dominique Bailly, référent et maire de Vaujours (93), Nathalie Koenders, première adjointe au maire de Dijon (21), est intervenue pour présenter les principales propositions du rapport de France Urbaine sur l'attractivité des polices municipales. Parmi elles, le besoin de moderniser les formations, de réviser la structure des grilles et grades au sein de la filière ou encore de faciliter le recrutement des policiers en élargissant les voies d'accès.

Les élus ont notamment pu débattre du cas d'anciens gendarmes ou agents de la police ferroviaire qui doivent renouveler les procédures relatives à l'armement et à l'assermentation. Bien que les formations pour l'armement soient réduites (12h au lieu de 45h pour le module relatif aux revolvers), les passerelles pourraient être encore simplifiées et une communication plus ciblée pourrait permettre de répondre au problème de mobilisation des candidats aux concours. Patrice Debois, président de l'Association Nationale des Cadres de la Police Municipale, a ainsi indiqué que la Fédération nationale des centres de gestion et le CNFPT travaillaient à la réalisation de nouvelles plaquettes pour mettre en avant le métier et le concours de policier municipal.

Les échanges se sont enfin poursuivis sur les enjeux de gouvernance et sur l'articulation des différentes forces de sécurité en Ile-de-France. La mutualisation de policiers a été évoquée pour les communes peinant à recruter. Les incivilités se déroulant généralement sur les mêmes plages horaires (18h-21h), cette solution nécessite cependant des arbitrages au sein de chaque territoire.

Commission prévention, sécurité du 2 février. De gauche à droite : Hervé Gicquel, maire de Charenton-le-Pont (94) ; Dominique Bailly, maire de Vaujours (93) et vice-président de l'AMIF en charge de la Prévention et de la Sécurité; Nathalie Koenders, adjointe au maire de Dijon (21) et Patrice Debois, président de l'ANCPM.



© AMIF



Jean-François Monteils, président du directoire de la Société des Grands Projets et Laurent Probst directeur général d'Ile-de-France Mobilités (IDFM).



Mobilités

Point d'étape sur les grands projets de transports franciliens

À l'occasion de la première séance de la commission mobilités en 2024, Philippe Rouleau, vice-président en charge des mobilités de l'AMIF, maire d'Herblay-sur-Seine (95) et Jean-Baptiste Hamonic, Maire de Villepreux (78), élu référent de la Commission Mobilité, avaient convié **Laurent Probst, directeur général d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) et Jean-François Monteils, président du directoire de la Société des Grands Projets (SGP - anciennement nommée Société du Grand Paris avant la loi du 27 décembre 2023) afin de faire un point sur les grands projets de transports collectifs franciliens.**

Laurent Probst a présenté les projets inclus dans le Contrat de plan État-Région (CPER), financés par l'État, la Région et le bloc communal. Il a rappelé que le CPER a vocation à moderniser le réseau de transport existant et à développer celui en banlieue. Il cible principalement des travaux d'aiguillage, la création de nouvelles voies (y compris des voies de retournement) et l'amélioration de l'accessibilité. Ainsi, d'ici 2033, il est prévu :

- l'automatisation des RER A, B, D et E ;
- l'électrification du Transilien P ;
- la réalisation de 6 nouveaux projets de tramway : T1 Est, T1 Ouest, T7, T13, T8 et T10 ;
- l'amélioration de 13 pôles d'intermodalité, avec un budget alloué de 600 millions d'euros ;
- la création de voies réservées aux bus et aux covoiturages (enveloppe de 100 millions d'euros) ;
- la mise en œuvre de bus en sites propres :

Tzen 2, 3, 5, ainsi que plusieurs Systèmes de transports en commun en site propre (TCSP) ;

- l'étude des projets (150 millions d'euros).

Jean-François Monteils, président du directoire de la SGP a rappelé que l'objectif du Grand Paris Express (GPE) est de renforcer l'efficacité du réseau existant en améliorant ses interconnexions. Il vise à la création de 68 gares, couvrant une distance de 200 km au total. La mise en service du GPE se fera de façon progressive selon le calendrier suivant :

- Avant les Jeux olympiques : mise en service du prolongement de la ligne 14 vers le Nord (Saint-Denis Pleyel) et vers le Sud (Orly) ;
- Fin 2025 : mise en service de la nouvelle ligne 15, reliant Noisy-Champs à Pont de Sèvres ;
- Fin 2025-2031 : mise en service de nouvelles lignes tous les 12-18 mois, commençant par la ligne 16, puis la 18, la 17, et finalement le reste du réseau.

Jean-François Monteils a indiqué que ces dates sont sujettes à des ajustements éventuels jusqu'en 2025. De plus, le prolongement de la ligne 18 vers le Nord entre Versailles et Nanterre est envisagé, mais les dates et le financement pour cette extension n'ont pas encore été confirmés. La Société des Grands Projets sera chargée de la gestion de ce projet.

La réunion s'est poursuivie avec un échange entre les élus présents, Laurent Probst et Jean-François Monteils.

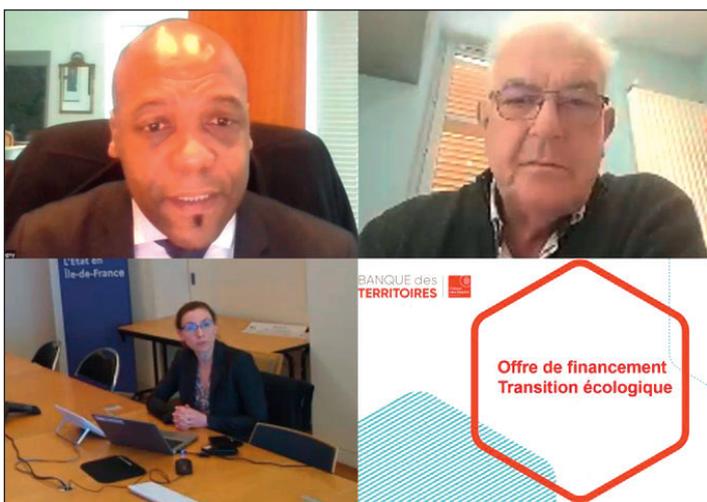
L'ensemble du compte-rendu est disponible sur le site internet de l'AMIF.

Transition écologique Financer la transition écologique dans sa commune

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la Stratégie nationale bas-carbone rappelait que 75 % des leviers sont territoriaux. Instauré en janvier 2023, le Fonds vert vise à financer des projets présentés par les collectivités dans 3 domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Lors de cette commission, Anne-Luce Zahm, chargée de mission auprès du Préfet de région, a mis en lumière les perspectives offertes par ce fonds. Prolongé jusqu'en 2027 et renforcé à hauteur de 2,5 milliards d'euros en 2024 – depuis, une réduction de 400 millions d'euros de ce montant a été annoncée – 3 priorités franciliennes ont été identifiées : les projets en faveur des QPV, la rénovation énergétique et la renaturation des bâtiments scolaires, ainsi que la rénovation des équipements sportifs et culturels.

Benjamin Raynaud a ensuite exposé les diverses offres de la Banque des Territoires pour financer le reste à charge des communes. Avec des conditions d'éligibilité similaires à celles du Fonds vert, le prêt « Transformation écologique » est proposé sur une période de 15 à 60 ans avec un taux fixe autour des 3 %. L'investissement à la marge « Intracting » concerne les travaux de rénovation énergétique de courte durée.



Commission Transition écologique, 5 février : Rolin Cranoly, maire de Gagny (93) et Didier Guével, maire du Plessis-Gassot (95), élus référents de la commission, ont reçu Anne-Luce Zahm et Benjamin Raynaud.

Enfin, le programme « EduRénov » cible la réhabilitation thermique des écoles et permet un accompagnement complet, via la mise à disposition de ressources, une ingénierie et un financement.

Santé, Solidarités

Quels leviers pour une meilleure prise en compte des pathologies féminines au travail ?



Commission Santé, 6 février, de gauche à droite : Florence Chappert, Daniel Seguin-Cadiche, Véronique Garnier, conseillère municipale déléguée de Croissy-sur-Seine (78) et élue référente de la commission.

En France, 1 femme sur 10 en âge de procréer souffre d'endométriose. Cette pathologie féminine ainsi que les symptômes associés à la grossesse et à la ménopause ont des répercussions sur la vie professionnelle des femmes (difficultés liées à des changements de position, baisse de la capacité de concentration, stress...). La commission Santé s'est penchée sur les moyens d'actions des communes pour mieux prendre en compte ces pathologies au travail.

Florence Chappert, responsable de la mission Égalité intégrée et du projet Genre, Santé et Conditions de travail à l'Anact, a ainsi pu préconiser des mesures d'aménagement de l'activité adaptées aux maladies chroniques évolutives, tant féminines que masculines. Elle a souligné l'importance du rôle du manager dans la mise en place de telles

mesures, et celui de la communication auprès des agents.

Daniel Seguin-Cadiche, directeur général des services de la ville de Bagnolet (93), a présenté les mesures dont ses agentes peuvent bénéficier, sous réserve d'un certificat médical :

- l'aménagement du poste de travail ;
- l'aménagement du temps de travail (débuter ou finir plus tôt, allonger les pauses...);
- le recours étendu au télétravail ;
- les autorisations spéciales d'absence d'une durée variant d'une demi-journée à 2 jours, qui n'a pas fait l'objet d'une délibération mais d'un vœu d'expérimentation formulé par le conseil municipal.

Éducation

Qu'implique le service public de la petite enfance pour les communes ?

Définitivement adopté par le Parlement le 14 novembre dernier, dans le cadre de la loi sur le plein emploi, le **service public de la petite enfance sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2025 et désigne les communes comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant**. C'est cette actualité qu'ont souhaité aborder les élus référents de la commission Éducation, Marie-Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple (77) et vice-présidente de l'AMIF en charge de l'Éducation, Patrice Gebauer, maire de Le Thillay (95) et Richard Mézières, adjoint au maire de Guyancourt (78).

Durant cette séance qui a eu lieu le 1^{er} mars, **Anne Morvan-Paris, sous-directrice de l'enfance et de la famille à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS)**, est revenue sur les obligations qui reviennent aux communes.

- L'ensemble d'entre elles doit recenser les besoins des jeunes enfants et de leurs familles et recenser les modes d'accueil.
- Les communes de plus de 3 500 habitants doivent en outre planifier le développement et soutenir la qualité des modes d'accueil.
- Les communes de plus de 10 000 habitants doivent en plus mettre en œuvre un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et créer dès le 1^{er} janvier 2026 un relais petite enfance.
- L'article 18 de la loi qui vise à accroître la qualité des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) introduit la mise en place d'un avis préalable de la commune, en tant qu'autorité organisatrice, pour tout projet d'extension ou de transformation d'un établissement privé accueillant des enfants de moins de six ans.

En raison de l'augmentation des charges résultant de l'exercice obligatoire de leur compétence d'autorité organisatrice, les communes bénéficieront d'une compensation financière dont le niveau sera déterminé dans le cadre d'une enquête en cours auprès des collectivités.

Gaëlle Choquer-Marchand, directrice générale déléguée en charge des prestations familiales et sociales de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et Didier Grosjean, directeur de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines ont ensuite présenté les modalités d'accompagnement des communes dans leurs nouvelles prérogatives :

- La prestation de service unique (PSU) augmentera de 12 % entre 2023 et 2027 pour faire face à la hausse des coûts de fonctionnement des EAJE.
- Le bonus territoires augmentera dans le même temps de 28 %, son calcul se basant sur le nombre de places disponibles dans les EAJE.
- Si un effort significatif est observé pour la création de nouvelles places, les communes pourront bénéficier d'un bonus « trajectoire de développement ».

D'autres mesures les accompagnent : le label AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) sera renforcé de 1 000 places supplémentaires. Dès 2025, le financement des heures dédiées à la préparation de l'accueil des enfants sera augmenté et trois journées pédagogiques par an et par crèche seront financées dès cette année. ■



Commission Education du 1^{er} mars. Marie-Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple (77), Patrice Gebauer, maire de Le Thillay (95) et Richard Mézières, adjoint au maire de Guyancourt (78), référents de la commission Éducation recevaient Anne Morvan-Paris, Gaëlle Marchand-Marquer et Didier Grosjean pour évoquer les impacts de la mise en place du service public de la petite enfance.

TERRES D'INNOVATIONS EN ILE-DE-FRANCE LUMIÈRES SUR MANTES-LA-JOLIE (78)

Pour la troisième édition du format « Terres d'innovation en Ile-de-France : Lumières sur... » proposé par l'AMIF Partenaires, les élus et partenaires guidés par le maire, Raphaël Cognet, sont allés à la découverte la ville de Mantes-la-Jolie (78). La visite a permis aux participants de découvrir une ville riche d'une histoire qui s'écrit encore aujourd'hui.

La pluie n'a pas arrêté la bonne marche de cette journée du 8 février. Du centre-ville au Val Fourré, les élus et représentants d'entreprises présents ont découvert différentes opérations menées par la municipalité avec ses partenaires pour assurer l'attractivité de la ville.

Création et rénovation d'espaces publics

Le début de cette matinée de visite a permis à la délégation d'apprécier les différents leviers mis en œuvre le cadre du programme « Action Cœur de ville ».

Dès le seuil de l'hôtel de ville franchi, Raphaël Cognet, maire de Mantes-la-Jolie (78), présente les effets des actions mises en œuvre avec les travaux engagés sur le square Brioussel-Bourgeois, poumon vert qui répond à de multiples usages. Aire de détente équipée de jeux, le lieu peut aussi accueillir des événements festifs et culturels comme ce fut le cas avec Lueurs de Mantes, premier festival de lumières de la ville.

Les participants ont également pu se rendre place Saint-Maclou où des fouilles archéologiques préventives ont lieu actuellement en prévision des futurs travaux de la place. Les fouilles, assurées par l'Institut national de recherches

archéologiques préventives (Inrap), ont permis de révéler de nombreuses sépultures vieilles de près de 900 ans. C'est un témoignage de l'héritage médiéval qui se fait jour puisque le lieu abritait le cimetière de l'ancienne église dont la tour Saint-Maclou demeure un vestige, classé aux monuments historiques. À terme, cette place bordée de commerces deviendra un lieu de détente végétalisé avec une augmentation du nombre d'arbres et de plantations et la création d'un miroir d'eau.

En chemin vers la collégiale, les participants ont également pu avoir un autre aperçu des opérations réalisées dans la ville avec la création de la passerelle dédiée aux piétons et aux cyclistes qui borde le pont reliant Mantes-la-Jolie à la ville voisine, Limay.

Dynamiser le commerce de centre-ville

Face aux difficultés rencontrées par le commerce en centre-ville, la commune a présenté les dispositifs mis en œuvre pour revitaliser les cellules commerciales. La ville s'appuie ainsi sur un office du commerce. Il s'agit d'un guichet unique municipal qui accompagne commerçants et porteurs de projets dans leurs démarches de développement commercial. Il organise également l'animation du commerce



Le site des fouilles archéologiques préventives de la place Saint-Maclou.



Raphaël Cognet, maire de Mantes-la-Jolie, présente les démarches entreprises pour dynamiser le commerce de centre-ville.

© AMIF



Un exemple de résidentialisation au Val Fourré.

en centre-ville. Une charte des devantures et terrasses a par exemple permis d'harmoniser l'urbanisme commercial et d'accompagner les porteurs de projets.

Avec la création d'une société d'économie mixte dédiée au commerce, la ville gère également le foncier en se portant acquéreur de cellules commerciales et de locaux d'activité pour maîtriser et rééquilibrer l'offre. La ville parvient ainsi à maintenir une vacance de locaux en deçà des 12,5 % constatés en moyenne.

Culture et valorisation du patrimoine

Mantes-la-Jolie est une ville d'histoire. Son passé médiéval ressurgit régulièrement comme en atteste les fouilles archéologiques en cours. La collégiale Notre-Dame de Mantel-la-Jolie apparaît également comme un joyau patrimonial au cœur de la ville, non loin de la Seine. En fin d'année, le festival Lueurs de Mantel a permis de valoriser ce patrimoine culturel et naturel à travers un parcours ponctué d'installations lumineuses et de spectacles. Cette histoire peut aussi se découvrir tout au long de l'année à travers la collection permanente et les expositions temporaires du musée de l'Hôtel-Dieu situé à deux pas de la collégiale.

La rénovation urbaine au Val Fourré

Le parcours vers le quartier du Val Fourré a permis au maire d'expliquer aux élus et partenaires certains des défis qui attendent la ville comme le devenir de la friche de l'ancienne usine Dunlopillo, les réaménagements autour du bassin d'aviron,

Arrivés au Val Fourré, l'élu a présenté les transformations réalisées dans le cadre des

opérations de rénovation urbaines engagées avec la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (Anru), le Département et les bailleurs. Ce sont au total treize tours qui ont été démolies. Les opérations liées à l'habitat ont à la fois permis de réhabiliter l'existant, d'accompagner les copropriétés, de résidentialiser certains espaces et de créer des logements neufs.

La Tour Neptune apparaît comme un exemple réussi d'appui aux copropriétés dégradées. La requalification de cette copropriété créée en 1971 a été reconnue d'intérêt national en 2019. L'ensemble des partenaires du projet (ANRU, Région, GPS&O, Habiter mieux) ont contribué pour plus de trois millions d'euros à la réalisation de l'opération. Le groupement d'entreprises qui a réalisé les travaux s'est par ailleurs engagé à travers un contrat de performance énergétique sur une baisse de 43 % des consommations de chauffage pour les habitants.

Gérer l'accompagnement des habitants

Le travail qui se poursuit sur l'habitat s'accompagne aussi de réaménagements des circulations, de mise en valeur des espaces verts et équipements nombreux dans le quartier ou encore de valorisation des commerces existant.

L'accompagnement des habitants est un défi majeur. En plus des efforts liés au relogement, la ville de Mantel-la-Jolie a donc mobilisé son CCAS dans l'accompagnement social, et s'est attachée aux enjeux liés à l'éducation et à la jeunesse la commune comptant en effet 12 000 enfants pour 44 000 habitants au total. ■

ENEDIS

Hier, on vous a aidés à éclairer vos communes. Aujourd'hui, on vous aide à les éteindre au bon moment.



Avec Linky, Enedis permet aux communes d'éteindre les lampadaires au cœur de la nuit*.
46%, c'est l'économie d'électricité réalisée par la commune d'Aurons, dans les Bouches-du-Rhône**.

Bienvenue dans la nouvelle France électrique

Chaque geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

* Solution développée par Enedis, et mise en œuvre par les fournisseurs.
** Données fournisseur calculées sur le périmètre de l'expérimentation du 01/01/2022 au 05/10/2022.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



La MNFCT sera présente au 28^e Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France, qui se tiendra les 28 et 29 mai 2024 à Paris Expo, Porte de Versailles.

POINT INFORMATION
Réforme de la protection sociale complémentaire
Couverture en santé et prévoyance

Actions de
préventions santé



« Protéger et accompagner ceux qui font vivre le service public local »

STAND MNFCT > C30

mnfct-mutuelle-sante.fr

MATINALE : COMMENT MONTER UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DANS MA COLLECTIVITÉ ?

Face à la flambée des factures énergétiques, l'une des voies de la sobriété passe par l'autoconsommation, notamment le photovoltaïque mais monter un tel projet peut s'avérer complexe pour une collectivité.



C'est pourquoi l'AMIF Partenaires a souhaité proposer aux élus de l'AMIF une matinale en visio-conférence dédiée au déploiement de projets de panneaux photovoltaïques dans les collectivités locales.

Nos partenaires Serfim et Enedis ont fait une présentation de la réglementation, des contraintes et des modèles économiques possibles pour le déploiement de l'énergie photovoltaïque dans les territoires. Cette présentation a été illustrée par le retour d'expérience éclairant de la ville de Mennecy (91).

Tout d'abord, Antonia Leca Lim, ingénieure territoriale à la Direction Régionale Ile-de-France Est d'Enedis, a expliqué le principe d'autoconsommation et ses différents modèles : l'individuel (un producteur consomme lui-même tout ou partie de ce qu'il produit) et le collectif (fourniture d'un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs liés entre eux par une personne morale organisatrice). Elle a ensuite exposé les différents principes de répartition de la production (statique, dynamique, dynamique par défaut et en full dynamique). Elle a conclu la présentation sur les gains à en attendre, le calendrier et les étapes de déploiement.

Dimitri Aublanc, ingénieur commercial de Serfim, a quant à lui tout d'abord synthétisé les clés pour la réussite d'un projet photovoltaïque : le cadre légal, la prise en compte de l'urbanisme et de l'environnement, la conception, la configuration, la réalisation et l'exploitation.

Il est revenu plus précisément sur les textes de références notamment les lois « climat et



« résilience » et « accélération de la production d'EnR (APER) ». Il a ensuite expliqué les critères de performances d'un projet (ensoleillement, inclinaison, orientation) et a présenté les différents types de centrale (toitures, ombrières ou au sol). Il a conclu en présentant le calendrier et la temporalité des projets photovoltaïques. Jean-Paul Reynaud, adjoint aux travaux de la ville de Mennecy et Patricia Monteiro, directrice générale des services techniques de la ville de Mennecy, ont pu illustrer cette matinale par l'exemple concret de la ville de Mennecy. La ville est, en effet, en train de déployer un projet photovoltaïque sur le parking d'un groupe scolaire qui va permettre d'alimenter en électricité cinq bâtiments publics à proximité du parking. Ils ont pu partager leur expérience de la phase de conception à la réalisation de ce projet photovoltaïque.

Vous pouvez retrouver la présentation et l'enregistrement vidéo de cette matinale sur le site internet de l'AMIF (AMIF Partenaires - événements AMIF Partenaires). ■





L'immobilière
d'Ile-de-France



Pour en savoir plus :



Stéphane Slama-Royer
Directeur général de L'immobilière IDF

L'immobilière d'Ile-de-France est une société de promotion immobilière créée en 1993, spécialisée dans la réalisation d'habitats collectifs et individuels ainsi que dans l'immobilier d'entreprise.

Son domaine d'intervention se situe exclusivement en Ile-de-France. Plusieurs milliers de logements et plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux ont été réalisés à ce jour.

Nos équipes opérationnelles sont constituées d'ingénieurs et d'architectes expérimentés qui sont le gage de la qualité du suivi de la conception et de la construction.

L'immobilière d'Ile-de-France, francilienne de cœur, se donne pour mission de réenchanter la vie dans notre région à travers 4 axes :

- s'engager pour un environnement francilien

vertueux notamment en faisant la promotion de matériaux géosourcés et biosourcés et en préservant la biodiversité dans nos projets. Pour y contribuer, la société de taille et de pose de pierres, La Pierre Chinonaise et Francilienne a rejoint le Groupe en juillet 2023,

- soutenir l'économie locale en favorisant les ressources locales et les circuits courts, recourir à des prestataires et entreprises du bassin francilien et commercialiser localement,
- cultiver le bien-vivre en Ile-de-France en s'engageant résolument pour la qualité,
- faire du parcours acquéreur une expérience unique et pérenniser le lien grâce au Club 2IDF.

À L'immobilière d'Ile-de-France, nous sommes résolument engagés à ce que nos projets contribuent à l'alchimie du bonheur dans notre région. ■



Pour en savoir plus :



Thomas Lombard
Directeur Général
chez Stade Français Paris

Riche de 140 ans d'histoire et de 14 titres de champion de France, le Stade Français Paris se veut être une référence au-delà des terrains de rugby. L'aspect sportif est évidemment essentiel, mais ce qu'il se passe en dehors des terrains l'est tout autant. Le club est une institution au service de ses communautés.

La responsabilité sociétale du club est devenue une priorité stratégique avec l'arrivée de Thomas Lombard à sa direction en novembre 2019. Depuis, toutes les actions doivent respecter les 5 axes d'action de cette stratégie RSE : éducation et formation, développement durable, sport-santé, féminisation du sport et inclusion. La volonté de la Direction, combinée au travail de l'ensemble des équipes sportives et administratives, ont permis au Stade Français de devenir une

référence du sport français dans ces domaines. Premier club sportif ayant reçu le label Engagé RSE de l'AFNOR en 2021, le Stade Français continue son travail pour toujours approfondir ses engagements et rester un modèle en innovant au quotidien. Ceci s'est traduit par un passage du niveau 2 à 3 du label engagé RSE AFNOR en 2024.

Le Stade Français Paris est également un club connecté au territoire et à ses habitants. En plus de ses actions sociétales dans la capitale (maraudes, clean walks, opérations « l'arrondissement est rose », etc...), le club est partenaire de 15 clubs locaux de toute l'Ile-de-France, qu'il fait bénéficier d'avantages et d'expertises afin de contribuer au développement des jeunes joueurs et joueuses de rugby dans les territoires. ■

L'INFO DU JOUR

EN UN SEUL TRAJET, ILS AIDENT
À ÉVITER LES ÉMISSIONS
DE CO₂ DE 200 VOITURES.

PARCE QU'ILS ONT CHOISI LE TRAIN, COMME LES AUTRES
PASSAGERS, POUR VISITER RAMBOUILLET CE WEEK-END*



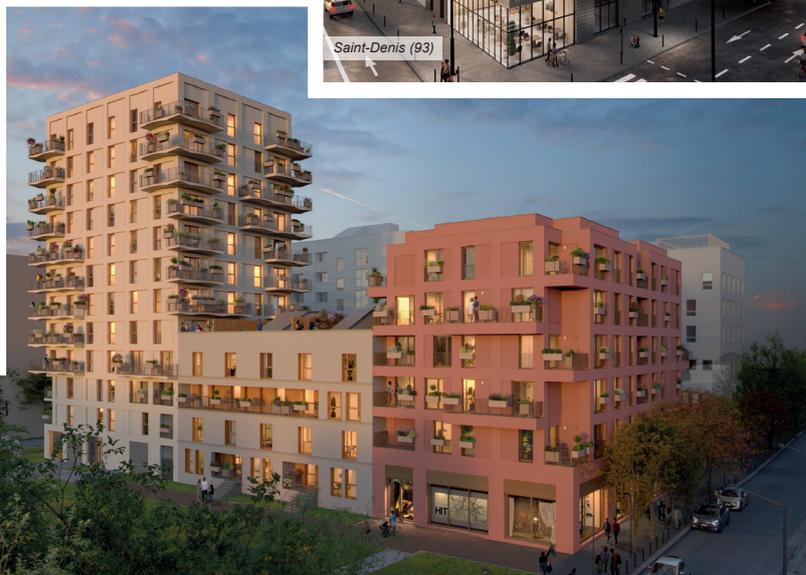
**LES VOYAGEURS FRANCILIENS :
CES CITOYENS QUI GAGNENT À ÊTRE CONNUS.**

* Sur la base des données constructeurs d'une rame ferroviaire Regio 2N d'une capacité maximale de 1054 voyageurs, roulant sur la ligne Paris - Rambouillet. Comparaison faite avec le taux de remplissage maximal pour un parcours mixte en voiture de 5 passagers, selon la Base Carbone® ADEME 2021, disponible sur le site Internet de l'ADEME <https://bilans-ges.ademe.fr/> et simulateur ADEME, <https://monimpacttransport.fr/>. Plus d'informations sur : www.transilien.com/fr/page-corporate/nos-engagements.

CONSTRUISONS UN AVENIR DURABLE POUR TOUS

Crédit Agricole Immobilier, promoteur innovant et responsable

Tiers de confiance reconnu, Crédit Agricole Immobilier est partenaire des projets immobiliers les plus ambitieux. Grâce à notre ancrage régional, nous accompagnons la mutation des territoires. Particulièrement attentifs à l'intégration de nos projets dans leur environnement, nous contribuons au développement du tissu urbain et au rayonnement économique des quartiers, des villes et des régions.



Notre volonté

Participer à l'émergence d'un immobilier tertiaire et résidentiel responsable qui soit créateur de valeur, facteur de performance et porteur de solutions innovantes au service d'une meilleure qualité de vie.

www.ca-immobilier.fr

IMMOBILIER